

Questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le commerce, proposées aux académies et autres sociétés savantes des provinces

AVERTISSEMENT

Ces questions ne sont pas de l'auteur du *Mémoire sur les États provinciaux*, on le reconnaîtra aisément.

Il ne faut pas inférer de ce tableau de questions que l'idée des deux auteurs combinés, qui n'ont d'autre intérêt à ceci que celui de citoyen, soit de mettre dans les mains de l'administration municipale le soc de chaque charrue, le manche de chaque bêche. Ils savent au contraire que tout ce qui peut donner atteinte à la liberté attaque directement la production courante et à plus forte raison l'amélioration. Ils n'ignorent pas que l'intervention scientifique aux choses usuelles est souvent dangereuse, en ce que le tic des savants est la découverte ; qu'une prétendue découverte entraîne tout aussitôt chez eux l'anathème sur tout usage contraire ou qui ne dérive pas de ce nouveau principe ; d'où résulte opposition entre les spéculateurs et les agents, et conséquemment danger de l'autorité dans les mains des uns et des autres.

Les véritables découvertes naissent d'un rien, et ce rien se rencontre au hasard parmi les halliers d'une pénible expérience ; Dieu le voulut ainsi en vertu de l'attentive providence avec laquelle il pourvoit sans cesse à confondre l'orgueil de l'esprit humain ; mais il n'en est pas moins vrai que l'expérience éclairée est l'âme des découvertes utiles, et que Dieu bénit le savoir modeste, parce que le savoir est un travail ainsi que le labeur, et que s'il a promis à la sueur sa subsistance, double sueur doit obtenir double subsistance, ce qui est notre objet.

Le plus sûr moyen de rendre utiles les académies économiques est celui qu'ont pris les académies d'Écosse, et qu'on pratique à la Chine : on y donne un prix à celui qui fait rendre le plus de blé à son champ, qui tire le plus de croît de son troupeau : à cela près c'est l'affaire des agriculteurs. Mais ces Questions qui ne supposent aucune autorité dans ceux qui les proposeront, tendent au même but, en ce qu'elles accoutumeront les automates de l'agriculture à penser qu'ils exercent un art, et un grand art ; les vils troupeaux de l'oisiveté, à sentir qu'ils foulent aux pieds les moyens d'être utiles à eux-mêmes et aux autres ; tous les suppôts de l'industrie enfin à se dire : *Gascons, le gouvernement vous voit*.

Depuis cent ans on a corrigé notre nation d'un goût enraciné pour les changements et pour les troubles, en détournant notre vivacité vers les spectacles, les beaux-arts, la musique, les madrigaux, vers le voyage¹ de Cerès enfin. Tout cela tombe, parce que les ustensiles de décoration n'ont rien de réel, rien d'utile, si elles s'écartent de leur point d'appui, qui est le noble, le grand, le délasement, et que le goût pour la nouveauté qui est inhérent à notre substance, s'écarte nécessairement de ce point d'appui dans les choses bornées ; en effet le jeu, le luxe, les misères ont pris leur place parmi nous.

¹ La Fontaine, Fab. 4, Liv. 8.

Il n'y a que la nature d'infinie. Ne serait-il pas temps que nous appliquassions la vivacité de notre intelligence et les efforts de notre infatigable activité sur ce grand et digne canevas ? Ne regardons pas comme un apologue le récit des vertus de Cincinnatus. C'est à la tête d'une grande ferme bien administrée que nous trouverons l'élévation d'âme et la modeste sévérité de Servilie dans la mère de famille, les talents et la gravité du gouvernement dans le père, la valeur et la force de l'équité offensée, vengeresse ou défensive ; l'hospitalité du patriotisme, la douceur et l'égalité des mœurs qu'engendre une vie pure, attentive, économique et désintéressée. Que chacun apprenne qu'il y a quelque chose de très important à gouverner, des profits indépendants à faire, nous verrons l'avarice et l'ambition se replier sur elles-mêmes, et leurs incursions au dehors cesser presque entièrement : plus d'oisifs, plus de mécontents, plus de disgraciés. Quand ce changement ne produirait que cet avantage dans un État, ne serait-ce pas beaucoup pour son repos ?

Un très bon citoyen et très habile homme avait proposé à l'auteur d'un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit l'année passée de faire une sorte d'instruction abrégée et simple d'agriculture pour des gens de la campagne : il lui répondit qu'il en faudrait une différente pour chaque canton, pour chaque village, chaque hameau. Les Questions obvient à cet inconvénient, en ce qu'elles demandent des instructions, au lieu d'en donner ; elles établissent une communication d'idées, et non un empire sur les idées. La perfection des travaux naîtra de cette communication aidée de la liberté.

L'écueil des gouvernements est de perdre de vue cette liberté si nécessaire à tout ce qui travaille sous leur protection. Les plus sages administrations laissent des traces du dangereux oubli de ce grand principe. Sous le règne d'Henri IV notre grand restaurateur, sous l'administration de Sully son digne ministre, on voit une ordonnance portant défense de semer du blé noir ou sarrasin. Cette ordonnance n'eut pas d'effet ; elle n'en pouvait avoir, puisqu'elle croisait la nécessité : ôtez la nécessité, l'homme saura bien choisir ce qui lui est meilleur.

On est donc bien éloigné de vouloir attribuer à l'administration municipale le droit de gêner ni même de diriger l'agriculture, la production et aucune de ses branches : on sait que l'administration, quoiqu'elle exige des connaissances très étendues, et fort au-dessus de la portée d'un particulier, ne saurait être trop simple et trop débarrassée de détails ; mais le temps que lui doit laisser la simplification de ses ressorts, il faut qu'elle l'emploie à spéculer sur l'utilité publique, à se procurer des instructions, à les rendre communes parmi les peuples dont elle rend compte au maître, à faire enfin, comme le bon serviteur de l'Évangile, fructifier ses dix talents.

C'est ce que ne peut faire un seul administrateur isolé, et surchargé de tous les détails du courant qui le suffoque ; un administrateur auquel l'impatience et la légèreté publique imputent toute la rigidité de ses fonctions, qui par cela même n'a pas la confiance et ne sera jamais secouru, et qui, quand son équité personnelle commence à percer le voile épais des préventions, est enlevé aux peuples pour

faire place à un autre. Il ne peut d'ailleurs réunir seul tant de points divers, et de l'importance desquels on va juger par la lecture. ²

CLIMAT DES PROVINCES.

I. S'il est chaud ou froid, humide ou sec ; si des montagnes ou d'autres causes y dérangent l'ordre des saisons, y assujettissent à des cultures particulières et à n'y élever que quelques espèces de bestiaux ?

II. Si l'hiver y dure longtemps ; quels sont les mois les plus froids ; ceux où les travaux de la culture finissent, ceux où ils recommencent ? Quels sont les travaux pendant l'hiver ?

III. Si les chaleurs sont vives et desséchantes, et dans quels mois elles le sont le plus ? Si elles arrivent trop tôt après l'ensemencement des grains de mars. Si cet ensemencement peut être plus ou moins avancé, ou retardé avec plus ou moins de succès, conformément à la température la plus ordinaire du pays ? Quelle est l'espèce de culture de grains qui par cette raison y réussit ordinairement plus ou moins bien : si les ombrages des arbres, ou des clôtures de haies, sont favorables ?

IV. Si les neiges séjournent longtemps sur la terre, et quand elles commencent ; s'il y a beaucoup de givres ou frimas ; quels en sont les inconvénients pour le succès de la culture et pour les pâturages des bestiaux ?

V. Si les grêles y sont fréquentes ?

VI. Si les orages et tonnerres y sont fréquents et considérables ; s'ils causent une grande variété dans la température de l'air ?

VII. Si les pluies d'orage y occasionnent des ravines ou des torrents ; si ces torrents causent beaucoup de dommages dans le pays ?

VIII. Si les brouillards y sont communs, le temps de ces brouillards, leur nature ?

IX. S'ils nuisent à certaines productions, s'ils sont favorables à d'autres ; si les clôtures de haies sont à cet égard avantageuses ou désavantageuses ?

X. Quelle est leur influence sur les habitants, et s'ils sont nuisibles ou salutaires ?

XI. La même question pour les bestiaux, à quelles espèces de bestiaux ils sont avantageux ou nuisibles ?

XII. S'ils ne donnent point aux herbes quelque qualité nuisible aux bestiaux, et surtout aux bêtes à laine ; quelles sont les maladies qu'ils leur causent ?

XIII. Si l'on mène les bestiaux, même les bêtes à laine, aux champs pendant les brouillards, et lorsque l'herbe est encore mouillée ; quelle est la conduite qu'on doit observer à cet égard pour le gouvernement des bestiaux ?

² Les citoyens zélés pour le bien de l'État qui voudront répondre en particulier à quelques-unes des questions suivantes pourront rendre leurs réponses publiques en les faisant imprimer dans le *Journal Économique*.

XIV. Si le pays est sujet aux grands vents et aux ouragans, d'où ils viennent le plus communément ; s'il y en a plus ordinairement dans une saison que dans toute autre ; s'il y a des vents dominants ou ordinaires, quels sont leurs effets sur les productions du pays ; enfin s'ils paraissent avoir quelque chose de réglé dans leur durée, la direction de leur cours, le temps de leur arrivée, les attentions qu'on doit y apporter par rapport à la culture ; si les clôtures de haies et les plantations d'arbres procurent des abris avantageux ?

XV. Quels sont les espèces d'arbres qui viennent le mieux dans ce pays, tant pour les plantations d'arbres fruitiers que pour les forêts, et sur toutes les espèces dominantes dans l'un et l'autre cas ; les effets des vents ou des brouillards sur les fleurs des arbres et sur les fruits ?

TERRITOIRE.

I. L'étendue et circonscription la plus exacte des lieux auxquels peuvent convenir les observations particulières que l'on doit faire dans les différents cantons de chaque province ?

II. Si toutes les terres comprises dans cette circonscription sont de nature semblable ou différente ; remarquer leurs différentes qualités, déterminer l'espèce de culture qui leur convient, et les productions particulières que l'on doit en attendre pour obtenir le meilleur revenu que l'on puisse en tirer ?

III. Les bonnes et mauvaises qualités des terres ; les espèces d'herbes qui y croissent naturellement ? Ce qu'on peut en conclure pour la qualité des terres ? Remarquer la nature du lit qui est dessous l'*humus*, ou la terre végétative ; l'épaisseur de cette terre ; les indices qu'on peut en tirer pour les produits de l'agriculture ? Les terres qui ont le lit d'argile fort près de la superficie, qui n'ont pas de pente, qui gardent l'eau, qui sont froides, humides, lavées et maigres ; celles où le lit d'argile est plus profond, et dont la terre végétative est lourde, tenace et forte ; celles qui ont le lit de pierre plus ou moins près de la superficie, qui sont en pente, ne gardant point l'eau, qui restent sèches et arides ; celles qui ont un lit de marne, ou de cailloutage, ou de terre franche, ou de terre bolaise, ou de terre cimolée, ou de craie, ou de tuf, ou de sable, etc., qui tiennent plus ou moins de la nature de leur lit, et que la pluie peut pénétrer plus ou moins profondément. Celles que la pluie délaie facilement et rend gluantes et limoneuses, et qui deviennent arides, légères, maigres, et friables par la sécheresse ; celles qui sont battues par la pluie, et qui deviennent croûteuses par la sécheresse ; celles à qui les années sèches ou pluvieuses sont plus ou moins favorables ; les différentes couleurs de ces espèces de terres ; la manière dont les bons laboureurs les cultivent ; les noms distinctifs qu'ils leur donnent, les qualités qu'elles indiquent ; les améliorations dont elles sont susceptibles ?

IV. Le prix du loyer par arpent de celles qui sont affermées, soit en argent, soit en denrées ; et marquer le rapport du loyer au prix de l'acquisition ? Si le loyer

des fermes a augmenté ou diminué depuis cent ans, ayant égard aux variations du numéraire des monnaies.

V. Le prix de chaque arpent du fort au faible dans les acquisitions, et la variation de ces prix, leur augmentation ou leur diminution depuis cent ans, conformément aux variations du numéraire des monnaies ?

VI. Le produit du fort au faible de la récolte qu'elles donnent par arpent, selon les genres de productions qu'elles rapportent, étant toutes examinées en détail ?

VII. La quantité de terres cultivées, le bon ou le mauvais état de leur culture ; les espèces de productions auxquelles on se borne dans le pays ; si ce sont les plus avantageuses pour le profit, et les plus convenables au territoire ?

VIII. La quantité de celles qui sont incultes, mais qui pourraient être cultivées, et à quoi elles seraient le plus propres ; les dépenses qu'elles exigeraient pour les mettre en valeur ; si elles coûteraient plus à défricher ou à essarter, que le prix de l'achat des terres en culture ; et quel serait le produit qu'on pourrait en espérer, et la valeur selon l'état du débit et du prix des productions dans la province, ou selon les facilités que l'on peut y procurer pour le commerce ?

IX. Les raisons pour lesquelles ces terres ne sont pas cultivées ; si c'est par le défaut de dépenses de la part des propriétaires à qui elles appartiennent ; si c'est que les fermiers manquent dans le pays ; et s'ils manquent, parce qu'il n'y a pas de profit à cultiver faute de débit des denrées ; si ces terres sont au moins de quelque ressource pour les bestiaux ; les moyens d'écarter les obstacles qui s'opposent à leur culture, et ceux par lesquels on peut exciter les propriétaires ou les fermiers à les cultiver ?

X. La quantité des terres absolument incultes et stériles ; la quantité de celles qui ne produisent que des herbes très maigres, et qui ne profitent point aux bestiaux ; la quantité de celles qui sont en bruyères et landes, et si la province a beaucoup des unes ou des autres de ces terres ; si les terres sont mauvaises, parce qu'elles sont trop humides et froides, ne pourrait-on pas les rendre plus saines par des plantations d'arbres ou par des clôtures de haies, qui par l'abondance de sève qu'elles tireraient pourraient épuiser l'humidité superflue de ces terres : si les terres abandonnées comme trop mauvaises ne seraient pas propres à y planter des bois, ou y faire d'autres plantations dont on pourrait tirer du profit ?

XI. S'il n'y aurait pas des moyens d'amélioration pour ces terres ; s'ils sont dispendieux ; si c'est par abandon, par négligence, ou par défaut d'habitants ou de richesses, qu'il y a beaucoup de ces terres en non-valeur ; si les propriétaires se refusent aux dépenses nécessaires pour les améliorer ; si c'est parce qu'ils sont absents, ou parce que les impositions mal réparties enlèvent tout le revenu qu'elles produiraient, ou si c'est parce que le haut intérêt de l'argent prêté à rente soustrait les richesses nécessaires à l'entretien et à l'amélioration des biens ?

XII. Les prairies, leur qualité ; si elles sont entretenues ou négligées ; faire différence de celles qui sont arrosées par des fontaines et petits ruisseaux, d'avec celles qui se trouvent situées sur des rivières orageuses et qui débordent ; les

avantages des prairies artificielles, leurs espèces, leurs cultures, les terres qui leur conviennent selon leurs espèces, le produit et la valeur ?

XIII. S'il n'y a point de ces prairies qui soient trop marécageuses, et s'il serait possible de les dessécher et améliorer, soit en curant le lit des rivières, soit en faisant des fosses et saignées qui pussent égoutter les eaux, soit en y plantant des arbres, ou en les entourant de haies dont la sève enlèverait une partie de l'humidité du terrain ?

XIV. Si la quantité des prés secs excède celle des prés humides ; le produit ordinaire que chaque espèce d'arpent peut rendre de foin année commune, et nature des foins ; si tout ou partie des prés porte des regains ; si on fauche ces regains, ou s'ils servent à engraisser les bestiaux, ou à la simple nourriture ordinaire pour les élever ou les entretenir ?

XV. Le prix des différentes espèces de foins ; leur consommation dans le pays, ou bien leur exportation pour les grandes villes, soit par terre, soit par eau : facilité, difficulté, frais de cette exportation ?

XVI. S'il s'est perdu des prés dans le pays, et si l'on en pourrait faire de nouveaux : s'il y en a beaucoup qui dépérissent, et qui auraient besoin d'être renouvelés ; si la dîme des noales n'empêche pas les propriétaires de faire les changements ou les réparations nécessaires, parce que les curés voudraient s'attribuer la dîme sur ces prés, sous prétexte de quelque labour et ensemencements nécessaires pour les réparer.

XVII. Dans les circonscriptions de territoire fixées par des limites remarquables, déterminer, à l'aide des mesures de la nouvelle carte de France, combien il y a d'arpents de terre ; les quantités qui sont en bois, en vignes, en prés, en culture, en friches cultivables et non cultivables ; en parcs, en habitations, en rivières, en étangs, en chemins, etc. ; y rapporter en détail les observations que l'on aura faites sur toutes ces parties ?

CULTURE DES TERRES. ³

I. Cultive-t-on les terres avec des bœufs ou avec des chevaux ; la différence du produit et des frais de ces deux sortes de cultures ; pourquoi on ne préfère pas celle qui serait la plus profitable ; quelle est celle qui exige d'abord de plus grandes avances, et qui est ensuite moins onéreuse par les frais relativement au produit ? Le défaut des fermiers en état de faire les grandes avances que l'une

³ Voyez dans *l'Encyclopédie* les articles CULTURE, FERME (Écon. rurale), FERMIERS (Écon. Polit.), GRAINS (Écon. polit.), les articles auxquels on renvoie ; *Essai sur l'amélioration des terres* ; *Essai sur la police des grains* ; *Discours sur les vignes* ; *Les avantages et les désavantages de la Grande-Bretagne* ; *Observations sur la culture de la Guyenne* ; *l'Ami des hommes* ; *Recherches sur les finances* imprimées en 1758 ; *Remarques sur plusieurs branches de commerce et de navigation*.

exige, ne serait-il pas la cause qui oblige de se fixer à l'autre ? Laquelle de ces deux cultures occupe plus d'hommes ? Pourquoi les terres se vendent à plus bas prix dans les pays où l'on cultive avec des bœufs que dans ceux où l'on cultive avec des chevaux ?

II. De quelle espèce de harnais et instruments se sert-on ; est-ce de la charrue, de l'areau, ou de toute autre espèce qui varie suivant les différents pays ? Ces variétés sont-elles fondées sur quelques avantages réels et particuliers au pays, ou aux différentes sortes de cultures ; ou si elles se sont établies simplement par quelques préventions dégénérées en usage ?

III. Combien de bœufs ou de chevaux pour l'ordinaire sur chaque espèce de charrue ? Combien une charrue tirée par des bœufs ou par des chevaux laboure-t-elle de terre par jour ?

IV. Combien de labours pour le blé, à quelle profondeur à peu près pour les labours de chaque espèce de terre, et quel temps il faut choisir ?

V. Si les terres sont bien fumées ; si on a suffisamment de fumiers, les moyens de les multiplier ou d'y suppléer ; en quelle saison les voiture-t-on dans les champs ? Les espèces de fumiers qui conviennent à chaque espèce de terre ; s'il est d'usage de parquer les bestiaux pour engraisser les terres ; s'il y a de la marne dans le canton ou à portée, de quelle espèce ; si on s'en sert ; ses propriétés ? S'il y aurait des terres propres à être glaisées faute de lien et de corps ; si d'autres ont besoin de gros sables pour les rendre plus légères et moins tenaces ?

VI. Si on cueille plus ou moins de seigle ou de froment ; ou si on ne cultive que des productions de vil prix, comme blé noir, pommes de terre, etc., qui ne procurent pas de richesses dans le pays, qui entretiennent la paresse et la misère de l'habitant de la campagne, qui rendent sa consommation et ses travaux peu profitables à l'État ; si c'est la mauvaise qualité des terres ou le défaut des bestiaux qui fait manquer de fumier, ou si c'est faute de facultés pour faire les avances d'une bonne culture qui réduit le pays à se borner à ces récoltes ingrates ?

VII. La mesure de blé froment et des autres grains réduite à la livre de seize onces ; si la mesure est la même dans toute la province ; même question sur les mesures de poids, d'aunages, de futailles, et des mesures de liqueurs en détail ?

VIII. Le prix commun des grains et des légumes depuis cent années consécutives du fort au faible, conformément aux variations du numéraire des monnaies ; s'il y a eu de fortes et fréquentes variations dans les prix ; les causes de ces variations ?

IX. Si les grains et les légumes se consomment tous dans la province, ou s'ils s'exportent dans les provinces voisines, même hors du royaume ; si cette exportation se fait par eau, par charrois, ou par sommes ; les facilités ou les difficultés de ce commerce, frais, les droits, les péages de rivières, et leurs effets sur le débit et le prix des denrées, sur le revenu des biens-fonds, sur la culture, et sur l'état des habitants du pays.

X. Si la culture se fait par des métayers ou par des fermiers ; s'il y a plus d'avantages pour les propriétaires absents de faire cultiver leurs terres par des

métayers, ou de les affermer à des fermiers en état de les bien cultiver ; s'ils n'ont recours aux métayers que parce qu'ils manquent de bons fermiers ; si les fermiers paient en argent ou en grains ?

XI. S'ils sont presque tous aisés, ou pauvres ; s'ils manquent de bestiaux pour faire des fumiers, et de moyens pour soutenir les frais d'une bonne culture, et pour procurer du travail aux paysans, ou s'ils ne peuvent pas eux-mêmes se procurer convenablement leurs besoins, et s'ils sont réduits à vivre de mauvaises productions de la terre, qui s'obtiennent avec peu de dépense et de travail ; si le dépérissement de la culture augmente de plus en plus dans la province depuis plusieurs années, à en juger par les terres incultes depuis plus ou moins longtemps, par les terres mal cultivées, et par l'appauvrissement des fermiers, des métayers, des vigneron, et des autres paysans, par la diminution des troupeaux, par la diminution de la culture avec les chevaux, par l'augmentation de celle qui se fait avec les bœufs, par les productions du pays ?

XII. Si outre les métayers et fermiers, il y a des paysans qui tiennent des terres pour les exploiter eux-mêmes ; si c'est avec la charrue, ou à bras ; s'ils ont des bestiaux à eux, et quelle sorte de grains ils cultivent ; si les fermiers et les paysans sont assujettis à des corvées qui dérangent la culture, en leur ôtant les moyens d'en faire les avances et d'en soutenir les travaux ; s'il est plus avantageux que les paysans cultivent la terre avec leurs bras pour se procurer de quoi vivre, ou qu'ils soient occupés par des fermiers en état de satisfaire aux frais de grandes entreprises de cultures ; combien un homme peut labourer de terre par jour avec ses bras ?

XIII. Si les terres sont partagées en petites ou en grandes fermes, les avantages ou les désavantages qui en résultent par rapport aux frais de la culture, au profit des laboureurs, au fermage, aux gains des paysans occupés par les laboureurs, et aux dépenses pour l'entretien des bâtiments des fermes ?

XIV. La meilleure manière de régler la répartition de la taille, pour conserver aux fermiers les richesses nécessaires pour la culture. ⁴ Les effets destructifs de l'imposition des droits préjudiciables au commerce, au débit, au prix, à la consommation, à la production des denrées, aux revenus des biens-fonds, et à la source des revenus du Roi ?

XV. L'état de la culture actuelle, les progrès dont elle est susceptible dans chaque pays, les obstacles à lever, les facilités et les moyens à procurer pour la

⁴ On estime à 900 millions les dépenses annuelles qu'il faudrait faire pour une bonne culture des terres du royaume, sans y comprendre les frais d'achat et du gouvernement des bestiaux, les frais de la culture des vignes etc., qui montent plus haut que ceux de la culture des grains. Les dépenses de la culture actuelle sont insuffisantes ; elles ne sont évaluées qu'à 400 millions, et ne produisent que 40% ; au lieu que celles qu'il faudrait pour une bonne culture, produiraient 100% et plus : Voyez *Essai sur l'amélioration des terres* ; la considération la plus importante dans l'imposition de la taille est que cette imposition porte sur les revenus du propriétaire, et non sur le fermier ; elle sera moins onéreuse à l'un et à l'autre : Voyez *l'Encyclopédie*, article GRAINS, Observations sur la taille.

faire prospérer. Si les pays d'États provinciaux sont mieux cultivés que les autres ; si les États provinciaux entrent assez dans le détail des connaissances nécessaires pour favoriser la culture et le débit des productions du cru ? La société de savants établie par les États de Bretagne pour les progrès de l'agriculture embrasse-t-elle dans ses études et dans ses recherches toutes les connaissances et toutes les vues de la régie de l'économie générale de la province, et tous les rapports qu'elle peut avoir avec celles des autres provinces ?

XVI. Les espèces de culture qui pourraient être les plus favorables et les plus profitables au pays, soit en grains, vignes, herbages, légumes, lin, chanvre, bois, arbres fruitiers, etc.

XVII. Les avantages qu'on doit attendre des sociétés savantes qui s'appliquent à faire des recherches et des essais⁵ pour améliorer la culture, pour instruire les cultivateurs, pour procurer le débit des productions du cru, et pour faciliter par leurs observations et par leurs connaissances la régie de l'économie du royaume ?

POPULATION

I. L'augmentation ou diminution de la population dans les villes et dans les campagnes de la province, surtout dans les endroits éloignés des grandes villes ; prendre dans ces éloignements vingt paroisses de la province, plus ou moins ; tirer des registres de baptêmes, de mariages, les résultats sur l'état successif de la population depuis cent ans.

II. La diminution ou augmentation des hameaux, ou habitations dans les paroisses ? ⁶

III. En quoi les hommes contribuent-ils à la prospérité de l'État ? Les productions que procure le travail d'un homme ne font-elles pas partie des richesses de l'État à raison de leur quantité et de leur valeur vénale ? Sans la consommation qui se fait pour satisfaire aux besoins, aux commodités, aux plaisirs et à l'ostentation des hommes, les productions seraient-elles des richesses ? Un homme n'est-il pas profitable à l'État à raison de ce qu'il produit, et à raison de ce qu'il dépense de son gain ou de son revenu ; n'est-ce pas par la consommation et la reproduction que les hommes perpétuent et augmentent les

⁵ Voyez le dépérissement de la culture en France, et la nécessité de l'exportation des grains pour le rétablissement de l'agriculture ; *l'Encyclopédie*, article GRAINS et FERMIERS, et dans *l'Essai sur l'amélioration des terres*, où l'on prouve que les revenus de la nation sont diminués depuis un siècle de plus des 4/5 et où l'on démontre les effets destructifs de la gêne du commerce des grains, de l'imposition arbitraire de la taille, des corvées et de la milice permanente. Voilà les quatre principales causes du dépérissement de la culture, des revenus de la nation, des revenus du Roi et de la population. Ces causes destructives méritent toute l'attention du gouvernement, parce qu'elles intéressent radicalement la prospérité et la puissance de l'État.

⁶ On ne compte plus dans le royaume y compris les pays conquis qu'environ quatre millions de feux ; on estime quatre personnes par feu, adultes et enfants.

richesses ? Si le paysan qui a bon aliment, bon vêtement, l'arrangement de son petit ménage, quelques bestiaux, n'est pas plus profitable à l'État par sa consommation et par son activité À SOUTENIR UNE AISANCE QU'IL CRAINT DE PERDRE, que ne serait un paysan découragé et réduit à vivre misérablement ; si c'est par la consommation que les productions se perpétuent, qu'elles ont une valeur vénale et qu'elles sont des richesses, comment ceux qui les consomment ne diminuent-ils pas eux-mêmes leurs richesses ou leur aisance ; un paysan qui se nourrit de pain de froment, qui a plus de valeur vénale que les autres grains, ne contribue-t-il pas par sa consommation à l'augmentation de la production de cette denrée, et n'est-il pas dans l'aisance, parce qu'il peut, si quelque besoin particulier l'exige, diminuer sa dépense, car il peut vivre de pain de seigle, et si cette épargne ne suffit pas, il peut se rabattre au pain d'orge, et même, s'il le faut, au pain de blé de sarrasin ou de blé noir. Ainsi ce paysan, en consommant du froment, ne contribue-t-il pas à l'avantage d'une culture qui procure un meilleur revenu dans l'État, et n'a-t-il pas, en cas de besoin, plusieurs degrés d'aisance qu'il n'aurait pas, s'il était réduit par la misère à ne consommer constamment que du blé noir ; si ce n'était pas avec raison que M. de Sully regardait la culture de blé noir comme désavantageuse dans le royaume ? N'est-ce pas dans la consommation soutenue et perpétuée par l'aisance du peuple que consiste la prospérité et la force constante d'un royaume ; n'est-ce pas en ce sens que François I^{er} disait que ses sujets lui gardaient ses richesses ? Un souverain aurait-il des richesses de ressource dans un royaume où les sujets n'auraient que le nécessaire pour satisfaire à leurs besoins ? Les revenus des propriétaires qui sont le premier entrepôt des richesses que produisent les biens-fonds, et qui se distribuent par les dépenses mêmes de ces propriétaires à toute la nation, ne forment-ils pas le fonds des richesses annuelles qui attirent et fixent les hommes dans un royaume à proportion qu'elles leur procurent des gains et de l'aisance ? L'aisance des propriétaires ne serait-elle donc avantageuse à l'État qu'autant qu'elle favoriserait la population, et qu'elle entretiendrait l'aisance de la nation ; et l'aisance de la nation ne serait-elle donc avantageuse aussi qu'autant qu'elle perpétuerait les richesses du royaume par la consommation et par la reproduction annuelle de ces richesses, et qu'autant qu'elle en soutiendrait par la consommation même la valeur vénale, dans laquelle consistent les revenus des propriétaires et l'opulence de la nation ; ainsi la consommation en bons aliments, bons vêtements, etc., entretenue par l'aisance du bas peuple, qui est le plus nombreux, ne serait-elle pas la principale cause de la prospérité d'un État ? Comment quelques-uns ont-ils pu se persuader qu'il est avantageux que les paysans soient pauvres ; qui a pu introduire ce préjugé barbare et destructif ; ne serait-ce pas parce que le paysan accoutumé à la misère et à la paresse se refuse au travail dans les années abondantes, n'en voit-on pas le principe ?

IV. Le loyer d'une journée de charrue à bœufs ou à chevaux ; le prix de la journée du manouvrier dans chaque province ?

V. Le soin ou négligence pour les enfants ; si les pères et mères peuvent pourvoir à leurs besoins et à leur conservation dans la province ?

VI. S'il serait avantageux de distribuer les terres aux paysans pour les cultiver par le travail des bras, ou s'il est plus profitable qu'elles soient affermées à de riches fermiers qui les font labourer par des animaux, et qui ont les bestiaux nécessaires pour se procurer les fumiers qui fertilisent les terres ; si la culture des grains exécutée par le travail des bras pourrait suffire à la subsistance des différentes classes d'hommes nécessaires dans un royaume florissant ; à quel prix reviendrait le setier de blé si les terres étaient cultivées par le travail des bras ; si les paysans seraient en état de faire les avances de cette culture, dont les travaux sont fort multipliés, et dont la moisson se fait attendre longtemps ? Ne doit-on pas préférer les manières de cultiver qui épargnent les travaux des hommes, qui coûtent moins de frais, et qui procurent plus de productions et plus de profit, ou plus de richesses dans l'État ; n'en est-il pas de même de tous les ouvrages qui peuvent s'exécuter avec moins de travail d'hommes et moins de frais ? Les ouvrages qui ne valent que les frais de la main-d'œuvre ne sont-ils pas les moins profitables ? Si les ouvrages qui emploient plus d'hommes contribuent plus à la population que ceux qui emploient moins d'hommes et qui produisent plus de gain ou plus de richesses ; si le profit ou l'augmentation de revenus que procurent ces derniers ne fournissent pas des gains à d'autres hommes employés par ceux qui jouissent de ces profits ou de ces revenus ? Si on ne doit pas conclure de là qu'il faut augmenter les productions et diminuer les frais, autant qu'il est possible, par le secours des animaux, des machines, et de tous autres moyens qui peuvent suppléer aux dépenses de main-d'œuvre ? S'il y a à cet égard des usages désavantageux, et des inconvénients à les réformer, n'est-il pas encore plus préjudiciable de les perpétuer ? ⁷

VII. Le prix du salaire des domestiques, valets de charrue, bouviers, pâtres, charrons, maréchaux, bourreliers, etc., dans la province ?

VIII. L'activité ou la paresse des métayers, ou manouvriers, leurs causes ; s'ils sont déconcertés par l'indigence, et par la modicité du salaire trop disproportionné aux travaux pénibles de la campagne, et trop insuffisant pour leur procurer la subsistance convenable pour supporter et soutenir ces travaux avec courage ?

IX. Si on manque d'hommes dans la province pour la culture de la terre et les travaux de la campagne, et surtout dans les saisons des grands travaux, moissons, etc.

X. Si c'est la paie trop faible qui en est la cause, ou la pauvreté des fermiers et métayers, qui par le défaut de débit de leurs denrées ne sont pas en état de procurer en tout temps du travail et un gain convenable aux habitants de la province, ou si ce sont les charges ou les impositions arbitraires qui leur enlèvent toute espérance

⁷ On doit examiner l'état actuel des provinces pour faire sur chacune l'application convenable de ces questions générales.

de pouvoir se tirer de la misère et de se procurer les aliments, les vêtements et les petites commodités qui peuvent soutenir le courage et l'activité ?

XI. Si la paie trop faible vient de la non-valeur des denrées, et du peu de profit et revenu de ceux qui emploient les domestiques et manœuvriers ; si le salaire des ouvriers et des domestiques de la province est augmenté ou diminué depuis cent ans, ayant égard aux changements de la valeur numéraire de l'argent ?

XII. Si les paysans quittent le pays, ou s'absentent pour chercher de l'ouvrage dans d'autres provinces ; si beaucoup vont à Paris ou dans les autres villes, chercher de l'ouvrage, ou se faire laquais par la crainte de la milice ; ou si c'est faute de ressource dans le pays, de travail, de salaire suffisant, ou l'impossibilité par leur misère de s'occuper pour eux à la culture, et se procurer de quoi vivre et s'entretenir ? Combien la désertion des enfants des laboureurs inquiétés dans les campagnes contribue au dépérissement de l'agriculture en enlevant les richesses que leurs pères employaient aux dépenses de la culture des terres ? Les effets de l'inquiétude de la milice annoncée dans le temps des travaux pressants de la campagne, de la milice permanente ; combien cette sorte de milice a été préjudiciable à l'État en comparaison des avantages qu'on s'est proposé dans un tel établissement ; la France bien cultivée et bien peuplée manquerait-elle de richesses et d'hommes de bonne volonté, pour sa défense et pour la navigation ?

XIII. Si la mendicité disperse les paysans, ou si leur indigence les rend inutiles à l'État, étant bornés à un travail ingrat, n'ayant rien à vendre, ne pouvant rien acheter pour leur besoin, ni contribuer convenablement aux impositions, étant réduits à une mauvaise nourriture et à de mauvais vêtements, et privés de tout autre secours ?

XIV. Ce que la mendicité ou la désertion en ont enlevé par paroisse depuis cinquante ans ou plus ; si leur désertion causée par l'indigence n'est pas plus avantageuse que leur résidence en trouvant ailleurs du travail, ou en se fixant dans les villes à l'état de domestique, qui les rend plus utiles par leur service et par leur consommation en aliments, vêtements et autres dépenses qui contribuent au débit des denrées du cru et des marchandises de main-d'œuvre, et qui en soutiennent le prix et la production ?

XV. Le nombre de personnes par feux ou par familles, en comptant les enfants depuis l'âge de deux ans accomplis ? S'il y a des paroisses fort sujettes aux maladies épidémiques ; si on peut attribuer ces maladies aux mauvais aliments, ou aux qualités du territoire, ou à des étangs, à des marais et à des eaux croupissantes, ou aux dessèchements d'étangs, de rivières, de marais qui ont beaucoup de vase bourbeuse et fétide ; ou si elles ne dépendent point de certains vents qui sont ordinaires, ou qui durent longtemps, qui viennent de la mer ou de lieux marécageux ; ou si elles viennent au printemps, lorsqu'on commence à remuer la terre surtout après des hivers pluvieux, et qu'il n'est pas survenu des vents suffisants pour dissiper les exhalaisons de la terre ? Quels sont dans la province les rapports de la durée de la vie relativement aux différents âges, à

commencer dès la naissance ; si ces rapports sont les mêmes dans les villes et dans les campagnes ?

XVI. S'il est vrai que les écoles soient nuisibles dans les campagnes : s'il ne faut pas que les enfants des fermiers, et de ceux qui exercent le commerce rural, sachent lire et écrire pour s'établir dans la profession de leurs pères, pour pouvoir mettre de l'ordre et de la sûreté dans leurs affaires et dans leur commerce, et pour lire les livres qui peuvent étendre leurs connaissances sur l'agriculture ; s'il n'est pas utile pour l'état de collecteur, de syndic, etc., dans la paroisse, qu'il y ait des paysans qui sachent lire et écrire ? Si ce sont les écoles, ou la misère, ou d'autres causes aussi fâcheuses qui déterminent les paysans à abandonner les campagnes pour se retirer dans les grandes villes ? Si par cette désertion Paris et les autres villes sont plus peuplées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient autrefois ; ou si la dépopulation ne dépend pas d'un décroissement de richesses et de population qui fait d'abord plus de progrès dans les campagnes que dans les grandes villes, où résident ceux qui jouissent de profits, d'appointements, de pensions, de rentes, etc., qui sont payées par l'État et qui se tirent des campagnes ; en sorte que les degrés du décroissement général de richesses et de population dans les campagnes et dans les villes seraient proportionnés à ces circonstances⁸, sans qu'il fût vrai que les grandes villes enlevassent aujourd'hui plus d'habitants des campagnes qu'autrefois ?

⁸ Il est prouvé par les registres des baptêmes, des mariages, des enterrements, et par la consommation du blé dans Paris, que cette ville n'a pas augmenté en habitants depuis longtemps ; ainsi la dépopulation des campagnes n'est pas dédommée par la population de cette capitale. Mais il suffit de connaître le dépérissement des revenus de la nation pour s'assurer de la diminution de la population, car les royaumes ne sont peuplés qu'à peu près en raison de leurs richesses. 200 millions de revenus dans un État y entretiennent environ un million d'hommes. Ainsi le dépérissement des revenus entraîne nécessairement celui de la population, au lieu que l'augmentation des revenus dans un État y attire des hommes de toutes parts. Ce n'est pas la population qui répare les richesses, ce sont les richesses qui reparent la population ; les hommes perpétuent les richesses ; mais il faut préalablement des richesses pour accroître la population et les richesses. Voyez *l'Essai sur l'amélioration des terres*. Mais par augmentation de richesses il ne faut pas entendre simplement une augmentation d'argent monnayé, car cette richesse, à moins qu'elle ne soit occupée et renouvelée annuellement par l'agriculture et le commerce, est une richesse stérile ; on ne doit juger de la richesse d'un État que par ses revenus annuels ; le pécule des nations dont les richesses se tirent du territoire n'est à peu près qu'en raison de la moitié de leurs revenus annuels. On présume que la découverte de l'Amérique a beaucoup augmenté la masse de l'argent monnayé en France, et que cette augmentation a fait monter le prix des denrées ; cela est difficile à prouver par les faits, car dans le temps de la conquête du Pérou en 1557, le prix commun du blé était aussi haut et même plus haut qu'à présent. Il est vrai qu'après les guerres des Anglais en France, depuis Charles VII jusqu'à François I^{er} les prix des denrées avaient fort baissé ; mais dans les temps précédents, à remonter jusqu'à Charlemagne, ils étaient à peu près comme aujourd'hui ; on peut en juger par le salaire des ouvriers qui est toujours réglé non par le prix annuel, mais commun des grains dans les provinces.

GRAINS.

I. Si on s'attache dans la province à la culture la plus profitable ; si c'est à celle du blé froment et seigle, ou des orges, sarrasin, millet, blé de Turquie, etc. ; leur produit, leur valeur vénale ; leur usage dans le pays, leurs avantages ou désavantages par rapport au revenu des terres et à l'emploi des hommes ; est-il de l'intérêt de l'État d'étendre la culture du blé, lorsque le prix commun de cette denrée ne restitue pas les frais, la taille et le loyer des terres ?

II. Si la culture du blé est augmentée ou diminuée dans la province ?

III. Si le moins peut être imputé aux acquisitions faites par les riches propriétaires qui ont augmenté l'étendue de leurs fermes ? Si les terres en sont mieux ou plus mal cultivées, selon que les laboureurs sont ou ne sont pas assez riches pour soutenir de grandes entreprises de culture ?

IV. Si on s'attache dans la province à la culture des légumes, comme fèves, pois, haricots, lentilles, etc. ; si cette culture y est fort profitable ?

V. S'il y a débit et exportation de ces légumes ? Si après les années d'abondance en blé, on ne s'aperçoit pas que la culture de ce grain est négligée et que les cultivateurs s'adonnent à d'autres, ou qu'ils se bornent au pâturage de leurs bestiaux ; si les non-valeurs des denrées sont fréquentes, et font dégénérer en perte les frais de la culture, la font abandonner, anéantissent les revenus des biens-fonds, suppriment les travaux et le salaire des paysans, empêchent le paiement des impositions, attirent des famines et diminuent la population ?

VI. Si l'exportation particulière des grains d'une province hors du royaume n'est pas contraire à la sûreté de la subsistance des habitants ? Si l'on peut attribuer les mêmes inconvénients à la liberté générale d'exportation pour toutes les provinces du royaume ; si l'agriculture réduite à la subsistance de la nation pourrait soutenir un accroissement de culture sans faire dégénérer le prix des grains en perte et sans anéantir les revenus des biens-fonds ? Quels sont les avantages de la liberté de l'exportation des grains ? ⁹ Quelles sont les nations qui manquent de grains, combien elles en achètent années communes, quelles sont les nations qui leur en vendent ? Si leur commerce d'exportation de grains est assez étendu pour les exposer à des chertés ; et s'il est suffisant pour leur éviter les non-valeurs et les grandes variations des prix des grains, qui détruisent l'agriculture ?

VII. Si sous le prétexte spécieux d'entretenir l'abondance dans les villes le débit des grains est gêné dans les campagnes, on ne préjudicie pas à l'agriculture, aux revenus des propriétaires, et à la prospérité des villes qui ne peut se soutenir que par les richesses des propriétaires qui habitent ces villes et qui les vivifient par leurs dépenses ?

VIII. Si en empêchant la communication du commerce des grains entre les provinces sous prétexte d'assurer la subsistance aux habitants de chaque province,

⁹ Voyez *l'Essai sur l'amélioration des terres* ; l'article GRAINS dans *l'Encyclopédie*, sur les effets de la liberté de l'exportation des grains.

on ne détruit pas l'agriculture dans les unes, et les hommes dans les autres par famine ?

IX. S'il est avantageux que les denrées de premier besoin soient par proportion plus chères que les marchandises de moindre besoin ? N'est-ce pas le prix commun des denrées de premier besoin qui règle le salaire des ouvriers ; les laboureurs qui vendraient leurs grains à trop bas prix à proportion de ce que leur coûtent les frais de la culture, pourraient-ils soutenir ces dépenses ; ne seraient-ils pas contraints de diminuer le salaire des ouvriers qu'ils emploient, ou d'en occuper un moindre nombre ; les gains des ouvriers ne seraient-ils pas alors trop bornés pour leur procurer les secours convenables à leur état ; cet inconvénient n'est-il pas une des causes qui leur font abandonner les provinces où le blé est à bas prix et les gains à proportion ? Si la consommation des marchandises qui ne sont pas de premier besoin, et dont on peut se passer, n'augmente ou ne diminue pas à proportion que ces marchandises sont plus ou moins chères, ou plus ou moins chargées de droits ; si leur consommation diminue, leur production et les revenus qu'elles rapportent ne diminuent-ils pas aussi ; ne s'ensuivrait-il pas qu'il serait plus avantageux que les denrées de premier besoin fussent constamment à plus haut prix par proportion que les autres marchandises, puisque le bon prix de part et d'autre favoriserait l'agriculture, accroîtrait les revenus de la nation, augmenterait le salaire des ouvriers, procurerait les douceurs de la vie, l'aisance, et les commodités qui attirent et fixent les hommes dans les pays où ils peuvent jouir de ces avantages ; serait-ce donc la valeur vénale des denrées de premier besoin considérée relativement au prix des autres marchandises qui déciderait en partie de la prospérité et de la force des États ?

X. Quels seraient les dangers et les abus que l'on aurait à redouter pour les revenus des biens-fonds et pour la subsistance du peuple, des établissements de magasins de grains formés par des compagnies protégées ou privilégiées ; quels prétextes les compagnies pourraient alléguer pour gêner le commerce des grains et décider des prix dans les achats et dans les ventes ?

XI. Si les greniers de blé multipliés par les marchands de grains dans les années abondantes ne sont pas des magasins qui assurent la subsistance du peuple dans les mauvaises années ; si l'achat des grains par les marchands dans les années abondantes pour garder dans des greniers ne facilite pas aux fermiers le débit de leurs grains ; si on doit craindre le monopole de ces marchands dans les mauvaises années ; si la concurrence de ces mêmes marchands, et si ces greniers de blé fort multipliés, ne s'y opposent pas ? Si la liberté entière et constante du commerce des grains n'établit pas entre les nations un prix général qui est commun à toutes ces nations ; de sorte qu'elles ne peuvent pas être plus exposées aux chertés les unes que les autres, et que l'abondance et les disettes qui varient successivement chez les nations se compensent réciproquement et entretiennent, par la liberté du commerce, un prix toujours à peu près égal partout ; y a-t-il eu des famines sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, où le commerce des grains était libre ?

XII. Comment peut-on concilier la conservation des grains surabondants et l'empêchement du magasinage ; des vues si bornées et si contradictoires ne conduisent-elles pas aux non-valeurs, aux dégâts, aux famines, à la dégradation de l'agriculture, au dépérissement des revenus du royaume et à la dépopulation ? Y a-t-il rien de plus préjudiciable à un État qui tire ses richesses de son territoire que la déperdition et les non-valeurs des denrées du cru ?

BESTIAUX.

I. Si le pays est riche en moutons ; de quelles espèces ils sont, grands ou petits ? Si les manufactures d'étoffes de soie et de coton, fort multipliées dans le royaume, n'ont pas fait diminuer l'usage de la laine, d'où s'en suivrait une diminution de troupeaux et des engrais qu'ils procurent pour fertiliser les terres.

II. Si la campagne fournit des abris contre les vents de l'hiver et les chaleurs de l'été, qui peuvent nuire aux troupeaux ; si le pays n'est pas trop humide et trop abondant en mauvaises herbes qui leur sont nuisibles ; quelles sont les maladies auxquelles ils sont plus sujets dans le pays ; quelle est l'espèce de moutons qui y convient le mieux, et quelle est la manière de les gouverner pour en éviter le dépérissement ?

III. De quelle qualité sont les laines, et quel en est le prix ?

IV. Le produit de la laine de chaque mouton ; si les laines sont employées dans le pays, ou exportées ; où, et en quelle quantité ? Si le prix des laines a augmenté ou diminué depuis cent ans, ayant égard à la valeur numéraire de l'argent ? Si les dépenses en étoffes de laine ne sont pas plus profitables à l'État que les dépenses en étoffes de soie et de coton ?

V. Le produit de la vente des animaux ; s'ils sont consommés à la boucherie dans le pays, ou s'ils sont exportés ; pour quel pays, en quelle quantité à peu près, et à quel prix ?

VI. Si on élève dans la province des bœufs, des chevaux, des porcs, des chèvres ; et si le produit de chacun de ces objets est considérable ? Si la petite culture qui se fait avec les bœufs auxquels il faut beaucoup de pâturage, ne préjudicie pas à la multiplication des autres animaux, et même des bœufs pour la boucherie ; si elle n'empêche pas aussi d'élever une plus grande quantité de chevaux de toutes espèces, dont les moins beaux ou ceux qu'on élève avec moins de succès se vendraient du moins pour le labourage qui en occuperait beaucoup, si la grande culture se rétablissait dans le royaume ? ¹⁰

VII. Si les bœufs qu'on élève dans la province sont communément d'une grande ou petite taille ; s'ils sont forts ou faibles ; s'ils sont délicats, s'ils résistent à la fatigue ?

¹⁰ Voyez dans *l'Encyclopédie* l'article FERMIERS, sur la culture qui se fait avec les bœufs.

VIII. Le prix ordinaire de la paire de bœufs du pays du fort au faible à l'âge de quatre ans ?

IX. Si les vaches ont beaucoup de lait ; si on fait beaucoup de beurre et de fromage ?

X. Si le beurre et le fromage se consomment dans le pays ; leur prix ordinaire ; s'il s'en exporte, en quelle quantité ? Comment s'en fait l'exportation ? Pour quel pays, et que peut-elle produire à la province ? Jusqu'à quel degré ces denrées sont un objet de commerce profitable et avantageux dans le pays relativement aux dépenses, à l'emploi des pâturages, et à l'occupation des habitants ?

XI. Si on engraisse des bœufs et vaches dans le pays ; si c'est avec les herbages, racines, foin, ou grains ; en quelle quantité ; quels en sont les frais et le profit ?

XII. Les bœufs gras sont-ils, en tout ou partie, consommés aux boucheries du pays, où sont-ils transportés, en quelle quantité ?

XIII. Le prix d'un bœuf gras et d'un jeune bœuf de travail à taille et forme égales, est-il différent ou le même ; quel est le prix de ces bœufs lorsqu'ils sont usés par le travail, en distinguant ce prix de celui auquel on les vend lorsqu'on les a engraisés pour la boucherie ; ces bœufs sont-ils meilleurs pour la boucherie que les jeunes bœufs gras qu'on n'aurait pas fait travailler ?

XIV. Est-ce un inconvénient de souffrir que les bouchers achètent indistinctement pour la boucherie les jeunes bœufs de travail et les vieux qui sont hors de service ?

XV. Les chevaux qu'on élève dans le pays sont-ils d'une grande ou petite taille ; s'en élève-t-il beaucoup ; sont-ils plus propres aux attelages qu'à monter ; sont-ils de fatigue, et à quel âge commence-t-on à les faire travailler ?

XVI. Y a-t-il des haras en règle dans la province, ou si les habitants ont seulement quelques juments poulinières ? Si ces juments sont de taille ; d'où ils les tirent ?

XVII. Le Roi entretient-il des étalons dans la province en quantité suffisante ; ou si les particuliers en ont, et d'où ils les tirent ; s'il n'est pas plus sûr d'avoir des étalons du royaume, que de les tirer des pays étrangers ? Les négligences et les abus ?

XVIII. S'il s'élève quantité de porcs ; si on les engraisse dans le pays ; si c'est au gland, ou avec la châtaigne, graine de hêtre, racines, herbages, ou grains ; quel est le succès de ces différentes nourritures relativement à la qualité de la chair de ces animaux et relativement aux frais ; si ces porcs se consomment dans le pays, ou s'ils sont exportés vifs, ou en salaison ?

XIX. Si on nourrit beaucoup de volailles, de quelle espèce ? S'il y en a un grand débit, si elles se transportent, où, et comment ; leur prix ordinaire ?

XX. S'il se fait un commerce considérable en cuirs et peaux de toutes espèces ?

XXI. S'il y a beaucoup d'étangs ; si le poisson se vend à bon prix dans les grandes villes de la province, ou s'il est exporté, où, et comment ?

XXII. S'il y a beaucoup de gibier ; de quelle espèce, s'il se vend cher et se transporte ; s'il cause beaucoup de dommage aux cultivateurs ?

XXIII. Si on élève des abeilles ; s'il s'en élève en assez grande quantité pour faire un objet, et le produit ordinaire du panier par an ?

XXIV. Si le miel et la cire en sont de bonne qualité ?

XXV. Si on élève des vers à soie ; si le climat y est propre ; quels en sont les frais, les profits, les risques, et quelle est la qualité de la soie ?

XXVI. S'il y a des mûriers ; si le terrain y est propre ; s'ils occupent de bonnes terres au préjudice d'une culture plus avantageuse ; si on les préfère à cette culture pour en éviter les frais faute de facultés pour y subvenir, ou faute du débit des grains dans la province ?

XXVII. S'il y a du gland, des châtaignes, qui se consomment par les porcs ; si les châtaignes y sont d'un bon revenu ; ou si elles servent de nourriture aux paysans, et les rendent paresseux ?

XXVIII. Le préjudice que cause la cherté du sel dans le gouvernement des bestiaux et dans le commerce des salaisons ; combien les gages et la régie litigieuse des commis contribuent en pure perte à cette cherté, et sont à charge à l'État et au peuple ? Les avantages d'un plus grand usage du sel pour le produit des bestiaux et pour la conservation des hommes ? La manière la moins onéreuse de percevoir les revenus du Roi sur cette denrée ?

LINS, CHANVRES ET HUILES.

I. Si on s'adonne dans la province à la culture des lins et chanvres ?

II. De quelle qualité ils sont ?

III. S'il y a beaucoup de terres qui y soient propres ? Les frais de culture et les produits ?

IV. Si on les broie et pile à bras ou avec des moulins ; enfin la façon de les préparer jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être filés ?

V. Si le filage occupe beaucoup de monde ?

VI. Si on fait beaucoup de toiles ; et de quelles espèces ; leur prix ; si on fait des dentelles, et de quelles espèces ?

VII. Si ces toiles ou dentelles se consomment dans la province, ou si elles s'exportent, et dans quels pays ? Si ce commerce est considérable ?

VIII. S'il y a des blanchisseries, et si cette partie est, ou pourrait, devenir un objet ?

IX. De l'usage des toiles peintes ; si le préjudice qu'il pourrait causer aux manufactures de soie et de coton est une raison solide pour s'y opposer ; si on doit mettre la nation à contribution pour soutenir un luxe forcé, toujours pernicieux dans un État ? Si on démontre qu'il est nécessaire de défendre l'usage des toiles peintes dans le royaume pour soutenir les manufactures de luxe, n'est-ce pas nous prouver que ce luxe porte sur la nation, et non sur l'étranger ? Si on dit que nous achetons les toiles peintes des Hollandais, qui enlèvent notre argent, oublie-t-on

que plus nous achetons de l'étranger, plus l'étranger achète de nos vins et d'autres denrées de notre cru, et que plus ce commerce réciproque s'étend, plus il nous est profitable.

X. Si on fait des huiles d'olives, de noix, faine ou graine de hêtre, navettes, de lin, de graine de chanvre, etc.

XI. Si elles s'exportent ou se consomment dans le pays ; si ces productions sont fort profitables ?

VIGNES.

I. Y a-t-il beaucoup de vignes dans la province, et combien estime-t-on qu'il y en a d'arpents à peu près ; s'il y a des terres propres pour augmenter la plantation des vignes ; si cette augmentation serait profitable ; si on retirerait de ces terres le meilleur revenu qu'elles puissent produire ? Si on s'oppose à cette culture, sous quel prétexte ? Si c'est pour étendre la culture du blé et pour en faire baisser le prix ? Manque-t-on de terres en France pour ensemer du blé, où il n'a pas de débit ; d'ailleurs les progrès de la culture du blé et la diminution du prix du blé peuvent-ils se concilier avec les frais de cette culture, le fermage et la taille que paient les cultivateurs ?

II. Les frais de culture par arpent, les frais de récolte et futailles du fort ou faible ?

III. La diversité des vins ; leurs différentes qualités, avec le prix courant de chaque différente espèce du fort ou faible ; reconnaître l'avantage de la culture des vignes par le produit total de la récolte, les frais compris, parce que les frais que ce produit restitue sont profitables à l'État, puisqu'ils consistent dans l'achat des échalas et des tonneaux, dans les dépenses de la vendange, dans le salaire des cultivateurs ; et que les frais sont des gains pour ceux qui en profitent ; que l'on juge de là si les terres employées à la culture des vignes pourraient être occupées plus avantageusement pour l'État à une autre culture. Quant au profit particulier de celui qui a la récolte, c'est lui qui doit le connaître, et on doit présumer qu'il lui est plus avantageux que celui d'une autre culture, puisqu'il le préfère ; ainsi ce n'est que relativement au bien de l'État qu'on doit envisager les avantages de cette culture, tant par rapport au produit total que par rapport à la population qu'elle procure ? ¹¹

IV. Combien un arpent produit de muids de vin pour chaque année du fort au faible ?

V. La facilité ou difficulté du débit ; si la consommation s'en fait dans la province ; s'il s'exporte, pour quel pays, et par quelle voiture ? S'il peut soutenir la navigation des mers ; si le commerce avec l'étranger en est considérable ?

¹¹ On estime le produit d'un arpent de vigne du fort au faible à 200 livres. Un vigneron peut en cultiver trois, et produire à l'État 600 livres. Il est prouvé par le produit de la Ferme des aides que depuis 1683 celui des vignes est diminué de 3/5.

VI. Si l'on fait des eaux-de-vie du vin du pays, ce qu'il rend en eaux-de-vie ; si elles sont consommées dans le pays ; si elles sont exportées ; si ce commerce est considérable dans la province ?

VII. Si on fait des liqueurs de quelque espèce que ce soit ?

VIII. Les droits que paient les brûleurs, ceux de la vente pour chaque barrique de tel contenu ?

IX. Les frais de façon pour chaque barrique de tel contenu ; les déchets et coulages par chaque mois sur chaque barrique ; le prix des barriques avec leur mesure relativement à celle de Paris ?

X. Les mesures des terres plantées en vignes réduites à l'arpent royal ; la mesure des futailles pour le vin dans la province réduite au muid de Paris ?

XI. Si les vignes sont bien ou mal cultivées ; si les vigneronns sont en état de les bien cultiver, s'ils peuvent attendre les temps favorables pour vendre leur vin.

XII. Les droits sur les vins, et les privilèges particuliers, s'il y en a ?

XIII. Si le bas prix du vin ne contribue pas à la paresse et à la débauche des paysans dans la campagne, et des artisans dans les villes, si au contraire l'usage du vin ne les soutient pas dans le travail ; s'il ne tempère pas les peines et la dureté de leur état ; s'il ne ranime pas leur courage et leur activité ; si dans quelques pays de vignoble les paysans sont paresseux ; si dans d'autres ils sont laborieux, quelles sont les causes de ces différentes dispositions dans les différents pays ; cela ne dépend-il pas du prix des grains dans ces différentes provinces où il causerait l'aisance et l'activité, ou la misère et la paresse des habitants ? Si les pays de vignoble sont favorables à la culture des grains en procurant des moissonneurs aux fermiers ; s'ils fournissent pendant l'hiver des ouvriers pour l'exploitation des bois ou pour d'autres travaux ? Si la consommation du blé par les vigneronns n'étendrait pas la culture du blé à proportion des progrès de la culture des vignes ?

XIV. Comment le gouvernement peut-il procurer le rétablissement de la culture des vignes, étendre le commerce extérieur des vins, dont on pourrait tirer un grand produit par la vente que l'on en ferait dans les pays étrangers qui ne produisent pas de vins ? Comment on pourrait retrancher les droits sur la vente des vins, et établir l'imposition sur le revenu des vignes, sans préjudicier au commerce des vins, ni aux progrès de la culture des vignes, ni à la population que cette culture pourrait procurer par le grand nombre de cultivateurs qu'elle occuperait ? Ces droits ne pourraient-ils pas se convertir en espèce de dîme prise en nature ; cette dîme se trouverait-elle partout dans la même proportion relativement aux frais de culture, aux différentes natures de vignes, à leur produit et au prix des vins qu'elles produisent ? Si cette imposition serait moins onéreuse que les droits des aides sur la vente des vins, ayant égard à la facilité du commerce qui en résulterait, à la suppression des frais de perception, des gages, et de l'inspection gênante et litigieuse des commis ?

XV. Si les droits établis sur le commerce extérieur des vins ne préjudicient pas à ce commerce, aux progrès de la culture des vignes et aux produits de cette

culture, et au fonds des revenus du Roi ; si le produit de ces droits ne se retrouverait pas d'ailleurs dans l'augmentation des revenus du Roi qui résulterait de l'influence des richesses de ce commerce sur l'agriculture et sur la population ?

XVI. Les avantages que les étrangers qui n'ont pas un climat favorable à la culture des vignes retireraient du commerce de nos vins et de nos eaux-de-vie pour leur usage ? Les mauvaises qualités de leurs boissons et de leur eau-de-vie ; combien elles sont préjudiciables à la santé et aux progrès de la population ? Les obstacles qu'ils opposent à l'importation des vins chez eux, par les droits qu'ils imposent ; les progrès d'un commerce réciproque de nos vins et de leurs marchandises qui s'étendrait entre eux et nous, et qui serait profitable de part et d'autre ; combien il est avantageux de contribuer mutuellement aux facilités et aux progrès de ce commerce ?

XVII. S'il y a dans la province des cidres, bières ou autres boissons ; quel est l'avantage de ces productions ?

ARBRES FRUITIERS.

Bois, futaies et revenants.

I. S'il y a beaucoup d'arbres fruitiers dans la province ; de quelles espèces ; si les fruits qu'ils produisent forment un objet considérable de commerce, et s'il est fort avantageux ?

II. S'ils sont consommés dans le pays, ou s'ils sont exportés ; pour quel pays, en quelle quantité et comment ?

III. Si on les transporte cuits ou crus ou desséchés ?

IV. Si on en fait des cidres et des huiles, et en quelle quantité ?

V. S'il y a beaucoup de futaies ; si le bois d'ouvrage qu'on en tirerait pourrait aisément être transporté dans les ports du royaume ou dans les grandes villes ?

VI. Par quelles rivières flottables ou navigables ?

VII. Si le terrain est propre pour les futaies ; si elles y viennent belles et propres à la marine ?

VIII. S'il y a beaucoup de bois taillis ou revenants ?

IX. S'ils se consomment aux forges et autres usines, ou pour le chauffage des villes et villages circonvoisins, et s'il y a beaucoup de forges et autres usines ; s'il n'y a pas de gêne nuisible sur l'exploitation et le commerce des bois ?

X. Si on les transporte dans les grandes villes par flottage ou train ; les frais de transport, les péages, les droits de rivière ?

XI. Si en curant quelques ruisseaux on ne pourrait pas faire flotter ces bois et les faire arriver dans quelque rivière navigable qui pût les conduire dans de grandes villes ?

XII. Le prix de la corde de bois à brûler et à charbon sur la feuille, et ses mesures réduites au pied-de-roi ?

XIII. Si les bois sont bien entretenus et gardés ; s'il y en a beaucoup au Roi ou en mainmortes ?

XIV. Si le pays est fort chargé de haies et de buissons ?

XV. L'utilité qu'on en tire, ou les inconvénients qui en résultent ?

XVI. S'il y a dans la province beaucoup de terres occupées par des bois peu profitables ; si elles sont de bonne qualité ; si elles pourraient être mises en culture, dans le cas où le commerce des grains ne serait plus gêné et où le débit dédommagerait avantageusement de la dépense ?

XVII. S'il ne serait pas plus avantageux que les forêts fussent près des grandes villes et des rivières, que dans les provinces éloignées ; le blé qui est plus facile à transporter relativement à sa masse et à son prix exige-t-il les mêmes circonstances pour le débit ?

RIVIÈRES

I. Les rivières et les canaux qui passent dans la circonscription du pays que l'on examine ; donner la longueur de leur cours à peu près, en y comprenant les sinuosités et leur largeur commune, les frais de leur entretien ?

II. La nature du terrain de leur lit ; si elles charrient des sables ?

III. Celles qui sont navigables, et celles qui pourraient le devenir ?

IV. Celles qui sont flottables, et celles qui pourraient le devenir ?

V. Les avantages des rivières navigables ou flottables, et de celles qui le deviendraient ?

VI. Le commerce qu'elles facilitent ou faciliteraient, les villes où elles conduisent ou conduiraient, et le débit qu'elles procurent ou procureraient ?

VII. Les canaux de communication que l'on pourrait exécuter ?

VIII. Les dégâts et inondations que les rivières causent ?

IX. Les moyens d'y remédier ?

X. Le nombre des moulins à blé, écorce, papier, draps et autres usines qui sont sur les rivières navigables, ou qui pourraient le devenir ?

XI. Le retard et empêchement qui en résultent pour la navigation ?

XII. Les remèdes qu'on y pourrait apporter ?

XIII. Si la suppression en serait avantageuse ou désavantageuse pour le pays ?

XIV. Si on ne pourrait pas suppléer aux moulins à eau par des moulins à vent, et sur des ruisseaux et à la chute des étangs ; s'il y a des emplacements propres aux uns ou aux autres ?

XV. Ce que coûterait l'indemnité due aux propriétaires pour leurs moulins et usines supprimés, déduction faite des frais de réparations et entretien ?

XVI. L'état des droits que l'on fait payer sur les rivières ; les désavantages qui en résultent pour le commerce, pour le débit des denrées dans les provinces éloignées, et pour le revenu des biens-fonds ?

XVII. L'état des chemins de communication avec les rivières, avec les grandes routes, avec les villes et bourgs où se tiennent les marchés ; les temps de l'année

où ces chemins sont praticables ; les endroits qui ont le plus besoin de réparation ; si les dépenses en seraient considérables ; si on trouverait sur les lieux les pierres, les grès, le cailloutage, le sable pour les réparations ?

USAGES

I. Pourquoi on s'adonne dans le pays à telle culture, à tel nourrissage, à tels travaux plutôt qu'à d'autres ?

II. Si d'autres cultures, d'autres nourrissements, d'autres travaux ne seraient pas plus avantageux ?

III. S'il y a des empêchements ; si on peut y remédier ?

IV. S'ils dépendent de l'indigence, du défaut de débit, de la difficulté des transports, du défaut de rivières, de grands chemins, de l'excès des droits de péage et des droits de rivière qui augmentent trop les frais de transport et font dégénérer en perte le prix des denrées ?

V. S'il y a quelque empêchement politique ?

VI. S'il y aurait moyen d'établir dans la province des usages plus avantageux, de tirer de meilleurs produits ; quels seraient ces moyens, ces produits ?

VII. Si la régie du pays ou la police gêne le commerce des vins, du blé, des laines, des chanvres, etc.

VIII. Quel est le caractère des habitants ; d'où il vient, ce qui le détermine ?

IX. Les mesures du pays, leurs variétés pour toutes les différentes denrées ; les poids, les aunages, les mesures de terres, les mesures des grains, etc. ; en donner le détail par livres, onces, pieds et pouces ?

X. S'il y a des communes dans le pays pour le pâturage des bestiaux, seraient-elles plus avantageuses si elles étaient employées à la culture dans le cas où le débit des grains rendrait cette culture profitable ? Si à cause de ces communes les paysans ont plus de bestiaux qu'ils ne peuvent en nourrir pendant l'hiver, n'ayant pas, faute de culture, les fourrages de réserve pour cette saison ; si par cette raison ils ne tirent de profit en laitage, beurre, et fromage que dans le temps du pâturage ; si leurs bestiaux ne dépérissent pas pendant l'hiver.

COMMERCE DES DENRÉES DU CRU

I. Les avantages et les désavantages des règlements, des prohibitions, des permissions de commerce relativement à certaines marchandises, à certaines provinces, à certaines villes, à certains ports, leur influence sur les autres marchandises, sur les autres provinces, sur les autres villes, sur les autres ports, sur les progrès de l'agriculture et du commerce ?

II. En quoi la conduite et les vues intéressées des commerçants peuvent être nuisibles au commerce des denrées du cru et à l'agriculture ? Les privilèges exclusifs des compagnies marchandes, les privilèges particuliers de certaines villes, de certaines provinces, de certaines sociétés d'entrepreneurs protégés, la

gêne du commerce, le monopole, les assujettissements dans les dépenses des citoyens, les préjudices que ces privilèges causent à l'agriculture et au commerce.

III. Si la liberté de l'entrée de nos ports aux étrangers, quoiqu'elle pût être défavorable à nos commerçants, ne serait pas fort avantageuse au commerce des denrées du cru et aux progrès de l'agriculture, et fort profitable à la nation dans le commerce d'exportation et d'importation ; si à quelques égards, elle serait désavantageuse à la marine, et si à d'autres égards elle lui serait plus favorable, tant par l'accroissement de la population que des productions de l'agriculture qui augmenteraient le commerce, qui procureraient plus d'hommes pour la navigation et plus de revenu au Roi pour les dépenses de la marine ?

IV. Si le cabotage qui s'exerce dans nos ports par les étrangers n'est pas favorable au commerce des denrées du cru par le bon marché du fret de transport, car les frais, ainsi que les droits, qui augmentent le prix des denrées, n'en diminuent-ils pas la consommation et la production ? S'il serait plus avantageux pour la marine que le cabotage fût réservé à nos vaisseaux quoiqu'il se fit à plus grands frais ; si cet avantage pour la marine dédommagerait l'État du préjudice qui en résulterait pour le commerce des denrées du cru et pour la population ? Les avantages du commerce extérieur des denrées du cru ou des dons de la terre sur le commerce extérieur des marchandises de main-d'œuvre.

VI. Les avantages des manufactures qui fabriquent des matières du cru sur celles qui fabriquent des matières étrangères ?

VII. Le produit du commerce des dernières, déduction faite de la valeur des matières premières achetées de l'étranger, ne se borne-t-il pas à la restitution des frais de main-d'œuvre et au gain particulier des marchands ?

VIII. Si l'emploi des hommes à l'agriculture (le commerce des denrées du cru étant libre), est plus profitable à l'État que l'emploi des hommes aux manufactures ?

IX. Si l'emploi des hommes aux manufactures qui fabriquent des matières du cru est plus profitable à l'État que l'emploi des hommes aux manufactures qui fabriquent des matières étrangères ?

X. S'il est possible d'augmenter la population et de rétablir les revenus des biens-fonds du royaume qui sont en non-valeur ou mal cultivés, sans la liberté du commerce intérieur et extérieur des denrées du cru et sans la conservation des richesses nécessaires pour la culture ? ¹²

XI. Les avantages de la pêche pour la marine et pour l'accroissement des richesses et de la population ?

XII. Les moyens de procurer les progrès de la pêche ? Quels sont les obstacles aux progrès de la pêche ?

¹² On estime les richesses nécessaires pour les frais de la culture des grains à 900 millions qui doivent être conservés aux cultivateurs sans y comprendre leur profit. Ces 900 millions produiraient 1800 millions ; la culture actuelle des grains ne produit que 600 millions faute de richesses pour cette culture, et le Roi perd plus de 150 millions de revenu sur cette partie.

XIII. Les avantages et les désavantages de l'enclassement des matelots occupés à la pêche ?

XIV. Si le commerce étranger a pour objet l'acquisition de l'argent monnayé ou la vente réciproque des denrées entre les nations ?

XV. Si on doit éviter d'acheter de l'étranger dans la crainte qu'il n'enlève notre argent ; et si nous ne devons avoir avec l'étranger qu'un commerce actif pour enlever son argent ; ou s'il est plus avantageux pour le progrès de notre commerce, et pour faciliter le débit des denrées de notre cru, d'entretenir avec les étrangers un commerce réciproque ; si les nations qui ont à vendre beaucoup de denrées de leur cru ne doivent pas tirer des autres des marchandises de luxe pour se procurer un commerce réciproque et faciliter la vente de leurs productions ?

XVI. Si la quantité d'argent dans chaque nation n'est pas proportionnée à l'état et à la facilité de son commerce, à la quantité et à la valeur vénale des denrées qu'elle vend et qu'elle achète ? Si l'argent peut lui être profitable autrement qu'en le faisant valoir par le commerce ou en l'employant à l'amélioration des terres et à l'accroissement des revenus des biens-fonds, ou en le plaçant à rente, et dans ce dernier cas l'argent n'est-il pas aussitôt employé par l'emprunteur ; s'il ne résulte pas de là que l'argent est distribué dans les nations à raison des richesses commercables qu'elles vendent et qu'elles achètent¹³, et à raison de la valeur

¹³ Dans un État tout se réduit à l'homme et à sa conservation ; sa conservation consiste dans sa défense et dans sa subsistance ; sa subsistance consiste dans les biens qui lui sont nécessaires pour exister, et ceux dont il peut jouir utilement pour sa conservation et pour son bonheur ; les biens sont ou gratuits, ou commercables ; les biens gratuits sont ceux qui sont surabondants et dont les hommes peuvent jouir partout et gratuitement, tel est l'air que nous respirons, la lumière du soleil qui nous éclaire, etc. Les biens commercables sont ceux que les hommes acquièrent par le travail et par échange ; c'est ce genre de biens que nous appelons richesses, parce qu'ils ont une valeur vénale, relative et réciproque les uns aux autres, et en particulier à une espèce de richesse que l'on appelle monnaie, qui est destinée à représenter et à payer la valeur vénale de toutes les autres richesses.

Ce n'est que dans cette destination et non dans la jouissance que consiste l'usage de la monnaie. Ainsi l'argent, en tant que monnaie, n'est point du genre des richesses que les hommes recherchent pour satisfaire à leurs besoins, celles-ci ne sont qu'un flux de productions continuellement détruites par la consommation et continuellement renouvelées par les travaux des hommes, ainsi les hommes sont aussi nécessaires pour perpétuer les richesses que les richesses sont nécessaires pour la conservation des hommes ; mais une même quantité d'hommes n'est pas toujours nécessaire pour produire une même quantité de richesses ; parce que la production des différentes richesses exige plus ou moins de travail d'hommes ; par exemple, deux millions d'hommes peuvent faire naître par la culture des terres la valeur d'un milliard en productions ; au lieu que trois millions d'hommes ne produiront que la valeur de 700 millions en marchandises de main-d'œuvre ; ainsi dans un royaume où l'on cultive la terre, les hommes pourraient être par proportion plus riches et en moindre nombre que dans un autre royaume où les hommes seraient occupés à fabriquer des marchandises de main-d'œuvre ; à la vérité dans l'un et dans l'autre cas la valeur vénale de ces richesses suppose un commerce d'exportation ; car dans un royaume où les productions du cru surpasseraient la consommation, l'abondance les ferait tomber en non-valeur. Si le superflu n'était pas vendu à l'étranger et dans un autre royaume où les hommes seraient occupés à fabriquer des marchandises de main-

vénale de ces richesses, à raison de son emploi utile, et que par conséquent chaque nation (excepté quelque réserve de précaution) ne retient de l'argent chez elle qu'à proportion de la circulation nécessaire pour en jouir ou pour en tirer du profit ?

XVII. Les avantages du commerce des marchandises du cru sur le commerce de trafic, où une nation qui n'a pas de denrées de son cru en achète de différentes nations pour les revendre à d'autres nations ; la différence des profits de l'un et de l'autre, l'influence de ces commerces sur les mœurs, sur le gouvernement et sur la constitution des nations qui les exercent ?

XVIII. Si dans la régie du commerce extérieur on ne doit pas être attentif à ce que les commerçants tirent leurs gains de l'étranger et non de la nation ; si on ne doit pas éviter qu'ils ne surprennent des règlements qui tendent à faire baisser le prix des marchandises du pays pour gagner sur l'achat, et tirer leur profit sur leurs concitoyens ; si dans ce cas leur commerce, en devenant plus étendu, n'en serait

d'œuvre, non seulement les hommes ne pourraient pas se nourrir de ces marchandises, mais ces marchandises elles-mêmes n'auraient pas de valeur vénale si elles n'étaient achetées par d'autres nations. Voilà ce qui établit la nécessité du commerce entre les nations et ce qui leur procure un profit réciproque en marchandises qu'elles acquièrent de part et d'autre pour satisfaire à leurs besoins. Mais par la différence des marchandises, qu'elles s'entre-vendent, les unes peuvent gagner plus que les autres sur l'emploi des hommes et sur la production de leurs richesses.

L'argent est une matière qui peut servir aux hommes à différents usages, et dans ce sens il est lui-même une richesse commercable ; mais comme monnaie, ce n'est qu'un moyen pour faciliter l'échange dans le commerce des richesses. Sa quantité dans les États y est conformé à cet usage et les nations qui ont un commerce libre et facile ne manquent de monnaie qu'autant qu'elles manquent de marchandises.

Si la monnaie formait elle-même la richesse des nations, il serait facile à un souverain d'enrichir son royaume ; il pourrait avec celle qu'il tire annuellement de ses sujets acheter de la matière d'argent et la faire monnayer ; celle avec laquelle il aurait payé cette matière resterait dans le royaume, et celle qu'il ferait fabriquer s'y distribuerait par ses dépenses ; ainsi successivement il parviendrait à multiplier abondamment la monnaie dans ses États ; car il y trouverait toujours de la matière d'argent à acheter comme ses sujets y en trouvent toujours pour faire fabriquer la vaisselle et d'autres ustensiles, parce que l'argent en matière est un objet de commerce comme toute autre marchandise ; il se vend et s'achète de même dans le commerce réciproque, par lequel chaque nation se procure les marchandises dont elle a besoin. Mais comme ce sont les productions toujours recherchées, toujours consommées et toujours renaissantes qui sont la vraie source des richesses et de la population, on n'a jamais pensé que la simple multiplication de la monnaie fût un expédient pour enrichir un État. Ainsi on ne doit juger des richesses et de la force des nations que par leurs revenus ; et non par leur pécule qui n'est qu'un ustensile de commerce, qui peut être diminué par les achats en argent, et qui peut être réparé par la valeur vénale des denrées que l'on a à vendre.

On dira sans doute que les mines d'or et d'argent, qui sont la source particulière de la monnaie, peuvent suppléer aux denrées ; mais ces mines doivent être envisagées comme tous les autres genres de productions qui exigent des dépenses pour la subsistance des ouvriers qui les procurent par leur travail, car la consommation continuelle des denrées nécessaires pour satisfaire à leurs besoins oblige de convertir perpétuellement la matière que l'on tire des mines en d'autres productions, et le profit au-delà des frais forme un revenu à l'État de même que l'agriculture en produit un aux nations qui s'appliquent à la culture des terres.

pas plus préjudiciable ; si les progrès établis sur cet abus n'en imposent pas ? Si la défense de l'exportation des grains, qui d'abord a été faite pour procurer à bas prix la subsistance des ouvriers des manufactures, n'est pas un de ces abus où l'on a sacrifié les revenus des biens-fonds de la nation aux intérêts de ceux qui exercent le commerce des marchandises de main-d'œuvre ? Si cet abus n'est pas dégénéré en préjugé fondé sur la crainte de la cherté des grains ; si les chertés passagères et excessives des grains sont aussi fréquentes en Hollande et chez les autres nations où le commerce des grains est libre, qu'en France, où l'exportation des grains est défendue ?

XIX. Les revenus de l'État, les revenus des particuliers, les loyers des maisons, les rentes de l'intérêt de l'argent, les appointements des charges, les émoluments des emplois, les honoraires des professions savantes, les profits des marchands bornés au commerce intérieur, le gain des artisans qui fabriquent des marchandises de main-d'œuvre pour l'usage de la nation, le salaire des ouvriers, ont-ils d'autres sources que le commerce des marchandises du cru des habitants de la campagne ?

XX. Quel est en France le produit du commerce de trafic étranger, et celui du commerce extérieur de marchandises de main-d'œuvre fabriquées en France, déduction faite des matières premières du cru, ou achetées de l'étranger, d'avec ce qui se réduit au produit de la simple industrie et de l'emploi des hommes bien ou mal placé ? Si ce petit produit exige de grandes attentions de la part du gouvernement, ou si les entreprises des négociants doivent être abandonnées à la liberté du commerce ?

XXI. Si la balance du commerce entre les nations peut servir de règle pour juger des avantages du commerce de chaque nation, lorsqu'on n'examine pas les profits du commerce réciproque des différentes denrées ; du commerce de trafic ; du commerce de marchandises du cru ; du commerce de marchandises de main-d'œuvre, déduction faite des matières premières ; et lorsqu'on n'en juge que par le produit en argent ?

XXII. Si dans un royaume qui a un grand territoire à cultiver et beaucoup de productions à vendre, le commerce de trafic et les manufactures de matières étrangères ne s'opposent pas à la population des campagnes, à la culture des terres, au commerce extérieur des denrées du cru, en vendant ce que nous devrions acheter pour favoriser, par un commerce réciproque, le débit des denrées du pays ? Ne serait-il pas absurde de vouloir vendre de tout aux étrangers et ne rien acheter d'eux ? Les avantages du commerce des productions de l'agriculture et de l'industrie des nations ne consistent-ils pas à varier de part et d'autre les richesses usuelles, par les ventes et les achats réciproques, et à gagner sur les marchandises que l'on achète, par la vente de celles qui peuvent procurer un plus grand profit ? Quelle est la nation qui gagne le plus dans le commerce réciproque, n'est-ce pas celle qui achète des autres nations plus de marchandises de main-d'œuvre que de marchandises de leur cru, et qui leur vend plus de marchandises de son cru que de

marchandises de main-d'œuvre ; et où l'achat des marchandises de main-d'œuvre procure la vente des marchandises du cru ?

XXIII. Le commerce de trafic, qui consiste à acheter des marchandises de pays étrangers pour les revendre dans d'autres pays, n'est-il pas fort borné ; ne peut-il pas être enlevé à une ville maritime par une autre ville maritime ; peut-il former le commerce d'un grand État ; ne se soutient-il pas par l'épargne chez ceux qui l'exercent, et qui ont peu de territoire ; le commerce des denrées du cru n'est-il pas au contraire soutenu dans un grand royaume par la consommation et les dépenses de la nation ?

XXIV. Si le commerce de la métropole avec ses colonies, qui procure de grands gains aux commerçants par la gêne de ce commerce, n'est pas plus séduisant que réel et avantageux à la nation ? Les marchandises que l'on vend aux colons trois fois plus qu'elles n'ont coûté, et celles que les colons vendent sur le même pied, procurent-elles par ces prix excessifs de véritables richesses ? Le commerçant achète-t-il plus cher les marchandises qu'il exporte, et ne vend-il pas à un prix exorbitant celles qu'il rapporte ; ne consommerait-on pas de part et d'autre beaucoup plus de ces marchandises, si elles se vendaient meilleur marché ; ces prix excessifs ne diminuent-ils pas la consommation et la production des denrées qui font l'objet de ce commerce ; la nation est-elle dédommée de ces désavantages par les gains du commerçant, même par ceux qu'il fait avec l'étranger par le commerce des marchandises qu'il rapporte de nos colonies ; la cherté n'en diminue-t-elle pas aussi la consommation chez l'étranger, et par conséquent la production dans les colonies, et la production aussi d'une plus grande quantité de denrées qu'on exporterait de la métropole et qui se consommeraient dans les colonies si on les y vendait moins cher¹⁴ ; cette

¹⁴ On estime le profit du commerce de nos colonies à 15 millions ; c'est un objet intéressant pour les commerçants ; mais une petite ressource pour un grand royaume qui perd des milliards par la dégradation de son agriculture ; encore ce profit est-il pris en grande partie sur les marchandises que l'on survend aux colons et sur celles de retour que l'on nous fait suracheter, d'où il résulte que ces prix excessifs diminuent de part et d'autre la consommation, le débit et la production, et tous ces désavantages réduisent à peu de chose le profit de ce commerce boursoufflé.

Néanmoins ce même commerce est plus favorable que celui de nos manufactures qui fabriquent des matières étrangères qui est encore plus borné, ce qui se réduit à la restitution des frais de la main-d'œuvre, au lieu que le commerce des colonies consiste du moins en partie dans la vente des denrées de notre cru. Un commerce de marchandise de main-d'œuvre fût-il de 500 millions, les dépenses, y compris le gain des entrepreneurs de manufactures, seraient également de 500 millions, le profit au-delà serait zéro. Supposez au contraire un commerce de marchandises du cru de 500 millions, les dépenses, y compris les gains de l'entrepreneur-laboureur et du commerçant, seront de 300 millions, mais le profit au-delà de ces dépenses sera de 200 millions, que l'on tire des dons de la terre qui forment le revenu des propriétaires, dont les dépenses procurent des gains à diverses classes d'hommes qui exercent différentes professions dans le royaume.

On ne voit point dans le commerce de marchandises de main-d'œuvre de revenus pour faire subsister ces différentes classes d'hommes nécessaires dans un État. Le fabricant ne travaille

augmentation de production n'accroîtrait-elle pas de part et d'autre les richesses de la culture ? La réalité du profit de ce commerce pour la métropole ne se réduit-elle pas à la quantité et à la valeur vénale des denrées que le commerçant y achète pour transporter dans ces colonies ?

VILLES

que pour sa propre subsistance ; les gains de l'entrepreneur et du commerçant vont un peu plus loin ; mais à cet égard il en est de même des gains du laboureur et du négociant dans le commerce des marchandises du cru, d'où résultent de plus des revenus qui se distribuent à l'état militaire, à tous les genres de professions, qui sont la source du revenu du souverain, et qui sont d'autant plus multipliés que le territoire est étendu et bien cultivé. Ainsi ne nous laissons point abuser par le nom vague et général de *commerce*, ni éblouir par l'éclat de nos belles étoffes qui nous fait croire que nous jouissons d'un *commerce florissant*.

Dans le commerce de marchandises de main-d'œuvre, surtout de marchandises du luxe, on achète à peu près autant de ces sortes de marchandises de l'étranger qu'on lui en vend ; ainsi ce commerce stérile par lui-même est payé par les revenus des biens-fonds, il ne peut donc subsister et s'étendre dans le royaume que par le produit de ces biens, et plus ce commerce augmente, plus aussi le luxe de décoration s'étend à toutes les classes de citoyens et devient un luxe de besoin, qui est alors un luxe désordonné et destructif ; car le luxe n'est utile qu'autant qu'il est libre, varié, et conforme aux états et aux richesses des particuliers, et qu'il contribue à la consommation, à la production et à la valeur vénale des denrées du cru ; mais un luxe particulier, dominant et déplacé qui ne peut se soutenir que par des épargnes sur d'autres dépenses, et même sur la propagation des hommes, est très désavantageux dans un État.

Le commerce d'exportation des denrées du cru est le seul commerce fondamental, et il est d'autant plus précieux qu'il appartient en propriété au royaume, au lieu que le commerce d'exportation de marchandises de main-d'œuvre et de luxe ne tient point au sol, qu'il peut être partagé et envahi par d'autres nations qui veulent s'y livrer : ainsi ce n'est qu'un commerce précaire et ingrat qui ne peut convenir que par surcroît à un État qui a un grand territoire à cultiver et qui est situé avantageusement pour jouir d'un grand commerce d'exportation des denrées de son cru ; ce n'est donc que sous ce point de vue que nous devons envisager la principale branche de notre commerce, je veux dire, le commerce de nos colonies, qui ne mérite l'attention qu'autant qu'il peut contribuer à augmenter de part et d'autre la culture et le débit des denrées du cru. Le profit du commerce du vendeur ne se tire pas de l'acheteur. Dans un bon commerce le vendeur et l'acheteur doivent profiter, et c'est dans la marchandise même qu'ils doivent trouver réciproquement leur profit : et le négociant intermédiaire ne doit pas l'envahir ou le détruire. Le négociant porte chaque année pour 60 millions de marchandises de France dans nos colonies, où il les vend si cher, et où il achète à si haut prix celles qu'il rapporte en retour, que ces dernières reviennent ici à 140 millions ; ne nous serait-il pas beaucoup plus avantageux qu'il portât à nos colonies pour 100 millions de nos marchandises, et que par des prix plus modérés dans le commerce réciproque avec nos colons les marchandises de retour, montant aujourd'hui à 140 millions, fussent aussi en plus grande quantité, puisque par un plus grand débit de nos marchandises il nous procurerait un plus grand profit, et qu'il pourrait nous vendre moins cher les marchandises qu'il rapporterait à plus bas prix et en plus grande quantité ; son gain particulier serait à la vérité moins exorbitant, mais l'interlope vous assurera qu'il serait encore assez considérable, que le commerce et la population des colonies augmenteraient, et que le profit de la métropole doublerait.

I. S'il y a de grandes villes dans la province ; en quelle quantité ? Leur population, leur commerce ; si elles font valoir les denrées du pays par commerce, manufactures, ou consommations internes ?

II. Les corps et compagnies qui composent les différentes classes d'habitants de ces villes ?

III. S'il y a dans ces villes beaucoup de noblesse ou autres propriétaires de terres qui soutiennent par les réparations nécessaires la culture de leurs biens, et fassent circuler l'argent dans la campagne ?

IV. S'il y a dans ces villes beaucoup de bourgeois intelligents et aisés qui fournissent à titre de cheptel des bestiaux dans la campagne, soit aux paysans qui sont propriétaires, soit aux métayers des particuliers malaisés ?

V. Si cette espèce de commerce est un bien ou un mal ; ce qu'il y a d'avantageux ou de désavantageux pour le paysan et pour le propriétaire ?

VI. S'il y a de riches négociants ; s'il y a beaucoup de marchands débitants ; s'il y a beaucoup d'artisans, s'ils sont industriels, laborieux, ou paresseux ?

VII. Les facultés en gros des différentes conditions et états des habitants des villes ; les impositions, et droits sur les marchandises qui y entrent, et sur celles qui en sortent ?

VIII. Si ces impôts sont proportionnés à ceux de la campagne, eu égard aux facultés des habitants de part et d'autre ?

IX. Si les impositions des villes ne pourraient pas être établies sous une forme moins onéreuse et moins inquiétante pour les habitants ? ¹⁵

X. Quels sont les privilèges des villes ; s'ils sont avantageux ou nuisibles au bien général de l'État ? Le défaut de liberté du commerce des denrées dans la province, autorisé sous le prétexte d'entretenir l'abondance dans les villes, s'opposant au progrès de la culture, n'est-il pas préjudiciable à la prospérité des villes mêmes par la diminution des revenus des propriétaires, d'où résulte nécessairement la diminution des dépenses qui procurent les gains aux habitants des villes. La taxe des prix des denrées dans les villes n'a-t-elle pas les mêmes inconvénients ?

XI. Si la population des villes de la province augmente ou diminue ?

XII. Si elles sont en pays d'état, ou en pays d'élection ; si elles sont taillables, ou si les impôts se lèvent sur les entrées des denrées ?

XIII. Si la police s'exerce par les maires et échevins, ou par des juges particuliers ; si les juges de police, maires et échevins sont en titre ou s'ils sont électifs.

XIV. S'il y a des papeteries,
Factures de parchemin,
Tanneries,
Ganteries,
Apprêts de peaux en chamois,

¹⁵ Voyez *Recherches sur les finances*, t. II, pag. 448 et 497.

Verreries et de quelle espèce,
Factures de savon,
Tapisseries,
Manufacture de chapeaux,
Toiles et cuirs peints,
Merceries et quincailleries, etc. ?

La valeur de chacun de ces objets ; déduction faite du prix des matières étrangères qu'on y fabrique ; leur commerce intérieur et extérieur et les lieux où il s'étend, ou pourrait s'étendre par des nouveaux chemins, rivières curées en canaux creusés. Si la fabrication et le commerce intérieur de ces marchandises de main-d'œuvre sont une source de richesses par un commerce extérieur, ou s'ils ne se soutiennent que par les dépenses de la nation.

XV. Si les grandes fortunes qui se forment dans les grandes villes ne sont pas préjudiciables à l'agriculture lorsqu'elles ne se font pas par l'amélioration des terres et par l'accroissement des revenus de l'agriculture, ou par les gains du commerce avec l'étranger ; ces grandes fortunes ne prouvent-elles pas que les richesses s'accumulent dans les villes, qu'elles ne retournent pas dans les campagnes, que la consommation ou la dépense de ceux qui font ces fortunes ne répond pas à leurs richesses ? Et parmi ces fortunes n'y en a-t-il pas une grande partie qui se fait par l'épuisement des richesses nécessaires à l'agriculture ?

XVI. Si les fortunes que feraient les cultivateurs, en multipliant par la culture les richesses de la nation, ne seraient pas plus profitables que celles des marchands bornés au commerce intérieur qui ne produisent rien, et dont les gains sont payés par la nation ? Ne juge-t-on pas de l'opulence du commerce à l'aspect éblouissant des boutiques des marchands de la capitale ; et les richesses stériles de ces marchands n'ont-elles pas paru mériter par leur éclat séduisant toute sûreté et toute protection de la part du gouvernement, lorsque le laboureur craint que ses bestiaux et ses moissons exposés dans les plaines ne lui attirent des impositions ruineuses ? Par quelle forme d'imposition peut-on rassurer les cultivateurs contre cette inquiétude, qui est si préjudiciable aux progrès de l'agriculture qu'on la regarderait malheureusement comme une profession interdite, sous peine de la confiscation, de prohibition du commerce de ses productions, et du mépris des citadins ? ¹⁶

XVII. Si on doit craindre l'accroissement des villes, causé par une opulence préjudiciable aux campagnes ; s'il en serait de même de l'accroissement des villes, et même de la capitale, si cet accroissement avait pour cause l'accroissement des revenus des biens-fonds des propriétaires qui habiteraient ces villes ?

XVIII. Si le rétablissement des revenus des biens-fonds exige que les propriétaires et ceux qui peuvent faire de grandes dépenses résident dans les campagnes ? La consommation qu'ils font dans les villes n'est-elle pas aussi

¹⁶ Voyez *l'Encyclopédie* à l'article GRAINS, Observation sur la forme de l'imposition de la taille.

profitable aux campagnes que si elle se faisait dans les campagnes mêmes ; pourvu que les propriétaires qui habitent les villes soient attentifs à l'entretien et à l'amélioration de leurs biens, et que le débit des denrées soit assuré dans toutes les provinces par la liberté du commerce ? Les dépenses des riches dans les villes ne soutiennent-elles pas l'industrie, les talents, et tous les différents genres de professions lucratives qui entretiennent la population et la consommation des productions des biens-fonds ? Les villes bien peuplées ne soutiennent-elles pas les campagnes par la consommation, comme les campagnes bien gouvernées soutiennent les villes par la culture ? Si la population et les richesses d'un royaume ne dépendent pas de ce concours mutuel ?

XIX. Si on a à craindre que les villes dépeuplent les campagnes bien gouvernées ; la distribution de la population ne se fait-elle pas naturellement dans les villes et dans les campagnes bien gouvernées, à raison des richesses, des profits, des gains, et de la liberté qui attirent et qui retiennent les hommes de part et d'autre.

XX. Si les mauvais succès et le dépérissement de l'agriculture ne contribuent pas à l'établissement d'un trop grand nombre de marchands dans les villes pour le débit en détail de marchandises de tous genres, parce qu'on ne trouve pas de sûreté dans l'état de fermier pour le profit ni pour l'emploi des avances que cet état exige ? Ne résulte-t-il pas de là que les propriétaires ne trouvent pas à affermer leurs terres à des laboureurs qui pussent faire les frais d'une bonne culture ; et que le commerce de débit, surchargé de marchands, devient onéreux par les gains que cette surabondance de marchands tire de la nation par la fraude et par l'augmentation du prix des marchandises ? Le rétablissement de l'agriculture, soutenu par la sûreté de l'emploi des avances nécessaires pour la culture et par la sûreté du profit que procurerait la liberté du commerce des grains, n'attirerait et ne fixerait-il pas dans les campagnes des laboureurs en état de faire les dépenses de la culture, et ne remédierait-il pas à ces inconvénients causés par la désertion des habitants aisés de la campagne qui n'oseraient se livrer à l'agriculture obsédée par la milice permanente, par les corvées, par les impositions arbitraires, par la gêne du commerce des productions, et par d'autres méprises d'administration qui détruisent la source des revenus du souverain et des propriétaires, et qui ruinent le cultivateur.

RICHESES

I. Si c'est dans la valeur vénale ou dans la valeur usuelle que consiste l'opulence des États ? Deux royaumes produisent la même quantité de denrées ; ces denrées peuvent fournir de part et d'autre la subsistance à une même quantité d'hommes ; dans l'un de ces royaumes, les denrées peuvent être exportées facilement chez les étrangers, elles ont par cette raison une valeur vénale double de celle des denrées de l'autre royaume, où le commerce extérieur est difficile ou empêché ; dans celui-ci la valeur vénale du total des denrées ne serait, par exemple, que de deux

milliards, et dans l'autre de quatre milliards ; si les revenus du souverain sont dans l'un et dans l'autre le vingtième du total de la valeur vénale des denrées, il sera dans le premier de cent millions, et dans le dernier de deux cents millions. Cependant chaque souverain ne peut-il pas lever la même quantité de troupes pour la guerre et leur fournir la subsistance dans ses États conformément au prix des denrées du pays ; ne peut-il pas aussi faire construire l'artillerie, les instruments et autres machines de guerre dans son royaume où ces dépenses seraient encore dans la même proportion ; les souverains de ces deux royaumes seraient-ils donc, quoiqu'avec des revenus si différents, également riches et également puissants ?

Mais s'ils portent la guerre hors de leurs États, s'ils font des alliances avec d'autres puissances et leur paient des subsides, s'ils paient des troupes auxiliaires, s'ils font des achats chez les étrangers où les prix ne se trouveront plus dans la même proportion avec les revenus de ces souverains, celui qui a plus de revenu ne sera-t-il pas plus riche et plus puissant que l'autre ?

Les mêmes rapports de richesses n'ont-ils pas lieu aussi à l'égard des propriétaires des biens-fonds ; la valeur vénale des denrées leur procure une fois plus de revenu dans un royaume que dans l'autre, ceux qui ont dans l'un de ces royaumes la moitié moins de revenu, paieront moitié moins cher ce qu'ils achèteront chez eux ; la dépense sera donc à cet égard dans la même proportion de part et d'autre ; mais le prix de ce que les uns et les autres achèteront de l'étranger, ou de ce qu'ils achèteront les uns des autres, ne sera pas dans cette même proportion ; ainsi ceux qui tirent un plus grand revenu de la valeur vénale de leurs denrées ne seront-ils pas effectivement plus riches que les autres ?

N'en est-il pas de même à l'égard des provinces d'un même royaume, où dans les unes les denrées sont chères et dans les autres en non-valeur, et n'est-ce pas par cette raison que celles-là sont toujours bien peuplées et bien cultivées, et que celles-ci sont toujours peu peuplées et mal cultivées ; ne s'ensuit-il pas que c'est la cherté des denrées soutenue par le commerce extérieur qui fait prospérer les États ?

II. Si, de deux royaumes l'un était plus peuplé et si l'autre avait à proportion plus de revenu, toutes choses étant d'ailleurs égales, lequel serait le plus puissant ? N'y aurait-il pas plus d'aisance dans l'un de ces royaumes, et plus de besoins dans l'autre ? Si l'un ne soutiendrait pas mieux les dépenses de la guerre que l'autre ; si celui-là ne pourrait pas augmenter ses armées par ses richesses ; si l'autre pourrait suppléer aux dépenses par sa grande population, surtout depuis que l'artillerie a fort augmenté les dépenses de la guerre et qu'elle est devenue formidable ? D'ailleurs l'augmentation de troupes ne serait-elle pas une augmentation de dépense ? Si dans l'un de ces royaumes les sujets étaient plus dans l'aisance, et si dans l'autre ils avaient plus de besoins à cause de leur plus grand nombre, ces sujets pourraient-ils de part et d'autre fournir à leur souverain, à raison de leurs facultés, des subsides dans la même proportion ; ne s'ensuivrait-il pas de là qu'un royaume qui aurait moins de revenus et qui serait plus peuplé,

serait moins puissant et moins dans l'aisance qu'un autre royaume qui serait moins peuplé et qui aurait plus de revenus ?

III. Comment un royaume pourrait-il être plus peuplé et moins riche, ou plus riche et moins peuplé ? Les hommes ne sont-ils pas attirés dans un royaume à proportion des richesses ; cependant si les productions et le commerce exigeaient moins de travail d'hommes dans un royaume que dans un autre, le premier ne pourrait-il pas se trouver plus riche et moins peuplé que le dernier ; car si un royaume produit beaucoup de denrées qui soient chères, faciles à cultiver et à exporter, et si, pour s'en procurer la vente, il tire avec profit, pour sa consommation, beaucoup de marchandises de main-d'œuvre de l'étranger, n'occupera-t-il pas moins d'hommes et ne sera-t-il pas plus riche ; n'y aura-t-il pas dans ce royaume plus d'aisance et moins de besoins que s'il lui fallait un plus grand nombre d'hommes pour se procurer les mêmes richesses ; ne s'ensuit-il pas de là que le gouvernement doit être plus attentif à l'accroissement des richesses qu'à l'accroissement de la population, et que ce sont les richesses que procure le travail des hommes qui doivent régler comme il convient l'état de la population ?

IV. Si l'or ou l'argent qu'un royaume, qui a un grand et fertile territoire, tire des mines, faisait négliger la culture, et si les mines produisaient moins que ce que procureraient l'agriculture et le commerce des denrées du cru, ne s'ensuivrait-il pas que ce royaume serait moins riche et moins peuplé que si ses mines étaient fermées et son territoire bien cultivé ; si les richesses pécuniaires que fourniraient les mines se distribueraient et circuleraient autant dans ce royaume que celles que procureraient l'agriculture, et si une plus grande distribution et circulation des unes ou des autres ne contribuerait pas à enrichir un plus grand nombre d'hommes et à étendre davantage l'aisance et la population ? D'ailleurs l'agriculture ne procurerait-elle pas autant de richesses pécuniaires que les mines, et de plus des richesses réelles que l'on n'achèterait pas de l'étranger, et qui fourniraient la subsistance à une grande population ? N'est-ce pas parce que les richesses que l'on tire des mines n'ont pas ces avantages, et parce qu'elles n'entretiennent qu'un commerce passif avec l'étranger, qu'elles enrichissent peu d'hommes, qu'elles font tomber l'agriculture, qu'elles induisent les hommes à la paresse et qu'elles diminuent la population ?

V. On demande si les colonies ne dépeuplent pas le royaume qui les fournit ; ne faudrait-il pas plutôt demander si elles n'en diminuent pas les richesses par les dépenses et par les guerres qu'elles occasionnent ?

VI. Le luxe utile, le luxe nuisible ? N'est-il pas nécessaire, pour que la population et les richesses se perpétuent, que les hommes dépensent continuellement leurs gains et leurs revenus ; les hommes eux-mêmes n'ont-ils pas toujours voulu jouir de leurs richesses ? Depuis que les grands et les riches se sont retirés dans la capitale, leurs dépenses n'en sont-elles pas devenues plus remarquables, et ne jugerait-on pas de là que le luxe serait augmenté ; le luxe n'a-t-il pas toujours été proportionné aux richesses de la nation ; sans cela les richesses auraient-elles pu se perpétuer ? Lorsque les grands seigneurs résidaient dans leurs

terres et étaient dispersés dans les provinces, leurs dépenses n'y étaient-elles pas proportionnées à leurs richesses ; quelles étaient ces dépenses ; quelles qu'elles fussent, le luxe n'était-il pas plus grand alors, s'ils étaient plus riches dans ces temps-là qu'aujourd'hui ?

Nos manufactures de luxe ont-elles effectivement augmenté le luxe, ou si elles en ont seulement changé l'espèce ; n'ont-elles pas au fond diminué le luxe par la diminution des richesses causée par la gêne qu'on a établie dans le commerce des denrées du cru pour favoriser, aux dépens des revenus de la nation, la main-d'œuvre de ces manufactures ? L'espèce de luxe de décoration qu'elles ont rendu trop général et comme forcé, n'est-il pas devenu un luxe préjudiciable en dérangeant l'ordre des dépenses convenables et utiles dans les différentes classes de citoyens ; ce luxe dominant de décoration qui assujettit les hommes à des dépenses de vêtements et d'ameublements, disproportionnées à leurs facultés, n'empêche-t-il pas le propriétaire de réparer et d'améliorer ses biens, le marchand de faire valoir son argent par le commerce, l'artisan de se fournir suffisamment des matières premières nécessaires pour les ouvrages qu'il fabrique, le père de famille de former des arrangements convenables pour l'établissement de ses enfants, le débiteur d'économiser pour payer ses créanciers ? Ainsi les dépenses de décoration qui entraînent d'autres dépenses d'ostentation, et qui sont devenues des dépenses de besoin plutôt que des dépenses de luxe, ne forment-elles pas une espèce de luxe désordonné et destructif ; ce luxe dominant ne porte-t-il pas les citoyens à épargner sur la propagation ou à éviter le mariage, pour soutenir des dépenses forcées, n'induit-il pas les femmes à chercher des ressources dans le dérèglement ; n'inspire-t-il pas aux hommes vains toutes les intrigues et tous les expédients irréguliers pour subvenir aux dépenses du faste ; ne répand-il pas du mépris sur les états médiocres ; n'écarte-t-il pas du travail, ne provoque-t-il pas aux plaisirs, ne corrompt-il pas les mœurs, n'énervet-il pas le courage, ne plonge-t-il pas dans la mollesse, ne débilite-t-il pas les forces du corps ?

VII. Les terres, les hommes, les productions, les richesses pécuniaires, ne peuvent-elles pas tomber en non-valeur par les méprises de l'administration d'un royaume ?

Les terres, lorsqu'elles ne sont pas cultivées ; lorsque leur produit ne restitue pas les frais de la culture ; lorsqu'on n'en tire pas le meilleur revenu qu'elles puissent produire ; lorsque les grands propriétaires négligent leurs terres et cherchent d'autres ressources moins avantageuses à l'État ; lorsque les impositions mal établies portent sur le cultivateur et enlèvent les richesses nécessaires pour les dépenses de l'agriculture ; lorsque l'on force les enfants des laboureurs à désertir les campagnes, à s'établir dans les villes, où ils portent les richesses que leurs pères employaient aux dépenses de la culture ; lorsqu'il n'y a pas de sûreté à exposer des richesses dans les entreprises de la culture ; lorsque l'on gêne le commerce et les travaux des fermiers ; lorsqu'un luxe désordonné s'oppose aux dépenses de l'amélioration et de l'entretien des biens ; lorsque ceux

qui sont chargés de la subministration des provinces ne prévoient pas les causes du dépérissement des biens-fonds ?

Les hommes, lorsque ce qu'ils produisent et ce qu'ils consomment n'est pas profitable à l'État, et lorsqu'ils ne sont pas employés aussi avantageusement qu'ils le pourraient être ; lorsque une surabondance de marchands de détail multiplient les dépenses du commerce intérieur et le rendent onéreux à la nation ; lorsque l'indigence des paysans les rend inutiles et dépeuple les campagnes ; lorsque la perception des impôts occupe un grand nombre d'hommes qui ne produisent rien et qui sont à charge à l'État par leurs appointements et par l'exercice litigieux et abusif de leurs fonctions ; lorsqu'on accumule les hommes aux manufactures de luxe au préjudice de l'agriculture ; lorsque les provinces, faute de richesses, sont réduites à cultiver la terre avec les bœufs ; culture qui produit peu et qui emploie beaucoup d'hommes ; lorsque les hommes sont occupés à des travaux qui peuvent s'exécuter à moins de frais par des animaux, par des machines, etc. ; lorsque la population diminue par un luxe désordonné, par le dépérissement des revenus des biens-fonds, par la désertion en pays étranger, par la misère des campagnes qui s'oppose à la propagation et à la conservation des enfants des paysans ; lorsque l'intolérance de religion expulse d'un royaume une partie des hommes et des richesses ; lorsque par ces causes de dépopulation on manque de soldats et de matelots de bonne volonté et qu'on enlève les cultivateurs pour la guerre et pour la marine ?

Les productions, lorsque leur prix ne restitue pas les frais et dégénère en perte, ou lorsqu'elles n'ont pas la valeur vénale qu'elles devraient avoir ; lorsque leur débit est borné à la nation, que leur prix est assujéti aux variations des récoltes et aux vicissitudes du commerce intérieur, et qu'il n'a point de fondement permanent et assuré par le commerce extérieur ; lorsque leur prix est surchargé de droits qui en diminuent la valeur vénale, la consommation, et le commerce avec l'étranger ; lorsque des prohibitions, des privilèges exclusifs de compagnies protégées gênent le commerce, occasionnent des monopoles et autorisent le gain des négociants sur les cultivateurs, et favorisent un commerce onéreux à la nation ; lorsqu'on ne facilite pas le débit des marchandises du pays, surtout des denrées du cru par un commerce extérieur réciproque ; lorsque la nation est assujétiée et bornée à une espèce de luxe de marchandise de main-d'œuvre qui l'épuise et qui nuit à la production et au commerce des denrées du cru.

Les richesses pécuniaires, lorsque les achats, les ventes, les emprunts, ne sont pas profitables à la nation ; lorsqu'on ne fait pas valoir ces richesses assez avantageusement par l'agriculture, par le commerce, et par les dépenses ; lorsque la forme et la perception des impositions exigent de trop grands frais ; lorsqu'il y a une déprédation destructive dans la régie et dans les dépenses des revenus du souverain ; lorsque l'argent n'est pas conservé aux hommes qui l'emploient pour le renouvellement perpétuel des richesses de l'État ; lorsqu'on établit la puissance de l'État sur le pécule de la nation et non sur les revenus du royaume ; lorsque les dépenses ou la détention de l'argent éteignent la reproduction de ces revenus ?

Tout le gouvernement économique ne se rapporte-t-il pas à ces quatre sources de richesses, de population, de force, et de félicité ? Les moyens de les diriger sans contrainte, par le profit, par les instructions, par les facilités, par la protection, et par la bonne administration ?